

**CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2017**

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,  
Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique  
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement.**

**Élus présents**

**Maire d'arrondissement**

M. François VAUGLIN

**Maires adjoints**

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, Mme Delphine TERLIZZI, M. Bastien RECHER, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON

**Conseillers de Paris**

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, M. David BELLARD, M. Christian SAINT-ÉTIENNE

**Conseillers d'arrondissement**

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, Mme Rosalie LAMIN, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Éric GARANDEAU, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND

**Pouvoirs**

M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF à M. François VAUGLIN,  
Mme Isabelle CHARPENTIER à M. Adrien TIBERTI,  
Mme Nawel OUMER à Mme Martine DEBIEUVRE,  
Mme Hélène BIDARD à M. Michel BILIS,  
Mme Francine BAVAY-GUILLAUME à M. Pierre JAPHET

**Excusés**

M. Jean-François MARTINS,  
Mme Leïla DIRI

*À 19h10, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement.*

**M. le Maire :** « Avant d'entamer l'ordre du jour, je voulais commencer ce Conseil en indiquant qu'il s'agit du dernier conseil que M. Philippe PICQUART assurera en tant que Directeur général des services, puisqu'il part à la fin de cette semaine pour une retraite bien méritée. Étant donné la qualité et la longévité de ses services à notre mairie, je voulais commencer ce Conseil en rendant hommage à son travail. Pendant les neuf années passées à la Mairie du 11<sup>e</sup>, Philippe PICQUART a eu à cœur de mener de nombreux chantiers qui se sont structurés autour de trois grands objectifs :

- le renforcement de la qualité de l'accueil et du service aux usagers. Pour lui, le service public est tout d'abord un service pour le public.
- l'accompagnement des mutations du service public et la mise en place de services novateurs. Il nous a emmenés vers de nombreuses aventures très intéressantes pour essayer de faire de la mairie un lieu toujours plus efficace.
- l'amélioration de l'environnement professionnel des agents de la mairie, qui illustre son attachement à la dimension de la question humaine qui est au cœur de son travail.

M. Patrick BLOCHE avant moi disait souvent que Philippe PICQUART est un architecte, un bâtisseur, et cela est vrai. Il suffit de rentrer dans cette mairie pour voir tout ce qu'il a transformé, notamment le déplacement de l'accueil au rez-de-chaussée. Avant, il fallait monter au 4<sup>e</sup> étage pour se rendre dans les bureaux de l'état civil. L'ensemble des permanences se déroulent maintenant dans des locaux dédiés au rez-de-chaussée. Il faut noter aussi la mise en accessibilité pour toutes formes de handicap, avec notamment la borne tactile située dans le hall qui permet aux personnes atteintes de handicap auditif ou visuel de s'orienter.

Il y a eu également de nombreux chantiers de réaménagement de la circulation interne. Avant, pour passer dans l'aile Parmentier, il fallait passer par la cour. Il a créé une circulation directe. Cette cour était auparavant un parking. Il a sorti les voitures et a transformé cette cour, que M. Patrick BLOCHE a souhaité appeler la « cour de l'égalité des droits », en un lieu agréable et convivial dans lequel nous programmons, quand le temps s'y prête, des projections de cinéma, des concerts et de nombreuses activités.

Il a également fait des travaux dans d'autres équipements municipaux comme la salle Olympe de Gouges et la salle Jean Aicard qui dépendent directement de la mairie. Il a installé le Relais Informations Logement et Habitat (RILH) et le Relais Informations Familles (RIF) avec, au-delà du mobilier et des espaces, tout un dispositif de formations des agents à l'accueil. C'est ce souci du service public de proximité qui a conduit Philippe PICQUART à réunir le RIF et le RILH dans un grand espace inauguré le 20 juin dernier, qui devrait accueillir chaque année le chiffre considérable de 25 000 personnes.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que dans sa dernière enquête de satisfaction menée auprès des usagers, la Mairie remporte des scores flatteurs et je veux en rendre le bénéfice à Philippe PICQUART : 87 % des personnes interrogées se sont déclarées satisfaites par les services visités et 96 % par la clarté des réponses et la disponibilité de leurs interlocuteurs. D'ailleurs, l'engagement de Philippe PICQUART pour l'accueil du public se trouve reconnu par le label QualiPARIS, une certification que la Mairie du 11<sup>e</sup> fut la première à recevoir sous son impulsion.

Il s'agit d'un grand architecte, mais aussi d'un grand manager qui a su accompagner et impulser les mutations du service public. Il a préparé le transfert des PACS aux mairies, qui sera effectif à

partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain. Il a lancé le groupe de travail « mairie exemplaire » qui associe à la fois des élus et des agents pour étudier les questions de réduction des déchets, de maîtrise des consommations d'énergie, d'achat durable. Il a accompagné les mutations du service public parisien.

Je voudrais souligner que Philippe PICQUART est une personne d'ouverture et de dialogue, très appréciée de l'ensemble du personnel, des élus et des membres du cabinet. Il a été très mobilisé sur les questions de ressources humaines. Il a impulsé les « points rencontre », initiative qui permet aux agents de la mairie de rencontrer un partenaire associatif ou institutionnel qui vient présenter ses missions. Cette initiative a été récompensée par le Grand Prix du management public du groupe Le Monde et de la direction générale de la fonction publique. Cette vision managériale s'est accompagnée de la création du journal interne, assurée sur le plan opérationnel par Mme Astrid DAVIDAS VIE, qui nous a quittés un an plus tôt. J'ai une pensée pour elle à cette occasion, Philippe PICQUART l'ayant recrutée pour passer de la Mairie du 4<sup>e</sup> à la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement.

Je m'arrêterai là mais la liste est longue. L'Inspection générale de la ville a salué la bonne gestion des services administratifs de la mairie qu'elle a jugés exemplaires. Il s'agit du terme employé par l'inspection et cela n'est pas fréquent dans les rapports d'inspection.

Enfin, je veux saluer et remercier Philippe PICQUART pour l'organisation toujours parfaite de nos conseils d'arrondissement et des élections. C'est sous son égide que ces événements démocratiques peuvent toujours se réaliser de la meilleure des façons. Je salue aussi sa gestion exceptionnelle lors des attentats qui a conduit la mairie à rester ouverte pendant plus de vingt jours consécutifs après le 13 novembre 2015, permettant d'accueillir plus de 1.500 personnes venues chercher une aide à la mairie.

Je tiens à saluer également son successeur, M. Loïc BAÏETTO, qui sera présent au prochain conseil d'arrondissement. Nous le connaissons bien puisqu'il a assuré les fonctions de directeur général adjoint quelques années plus tôt dans cette mairie.

D'un point de vue plus personnel, je voulais remercier Philippe PICQUART pour son professionnalisme, la qualité de nos échanges et son sens aigu du service public. Au nom de l'ensemble du Conseil d'arrondissement, mon cher Philippe, nous t'adressons nos sincères remerciements et nous te souhaitons tout le meilleur dans cette nouvelle étape de ta vie qui sera probablement plus emprunte de liberté, de soleil peut-être aussi. Je suis certain que ce sera une retraite pleine de projets. Merci. »

**M. le Maire :** « J'ai reçu le pouvoir de M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF, Mme Isabelle CHARPENTIER donne son pouvoir à M. Adrien TIBERTI, Mme Nawel OUMER à Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Hélène BIDARD à M. Michel BILIS, et Mme Francine BAVAY-GUILLAUME à M. Pierre JAPHET. »

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**M. le Maire :** « Je vous propose de désigner M. Bastien RECHER comme secrétaire de cette séance. »

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2017

**M. le Maire :** « Avez-vous des observations ? Non. Il est donc adopté. Je vous remercie. »

### Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

**M. le Maire :** « J'indique que la fin de ce conseil d'arrondissement sera consacrée à des questions du public, comme nous en avons pris l'habitude. Un formulaire est à compléter et à déposer dans l'urne avant 20h30 pour poser votre question. Nous récupérerons ces questions qui seront ensuite réparties aux élus selon leur délégation pour qu'ils puissent avoir un délai afin de préparer leur réponse qui vous sera apportée à l'issue de ce conseil d'arrondissement, lorsque l'ordre du jour aura été épuisé. »

## COMMUNICATION SUR LES VŒUX ADOPTÉS PAR LES CONSEILS DE QUARTIER

**M. le Maire :** « Nous avons pris l'habitude d'informer le Conseil d'arrondissement des vœux qui ont été adoptés par les conseils de quartier. Depuis notre dernière séance, un vœu du conseil de quartier République Saint-Ambroise a été formulé sur le maintien du local affecté aux chats du square Maurice Gardette.

Nous avons eu un vœu de la commission cadre de vie du conseil de quartier Bastille Popincourt portant sur le retrait du manège de la place du Père Chaillet. Ce sujet reviendra par ailleurs dans le conseil d'arrondissement. La même commission a également adopté un vœu sur la présentation de l'étude concernant le marché bio.

La commission solidarité du conseil de quartier Nation Alexandre Dumas a émis deux vœux : un vœu sur des mesures permettant le rafraîchissement des personnes ne pouvant quitter leur appartement en cas de canicule, et un vœu sur les défibrillateurs.

Ces vœux ont tous été adoptés. Les textes ont été transmis au Conseil d'arrondissement. »

## COMMUNICATION SUR LES PROJETS DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**M. Le Maire :** « Nous avons aussi pris l'habitude d'évoquer les délibérations présentées au conseil départemental qui, réglementairement, ne sont pas inscrites à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement mais qui, néanmoins, nous semblent importantes pour la bonne information de l'ensemble du Conseil. »

- *2017 DASCO 44-G Divers collèges publics - Contribution du Département aux services de restauration et d'internat pour 2018*

- **2017 DASCO 53-G** Collèges publics - Dotations complémentaires de fonctionnement (276.410 €), subventions d'équipement (593.123 € dont 232.553 € au titre des budgets participatifs) et subventions pour travaux (128.497 €)
- **2017 DASCO 58-G** Collèges non imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2018 (11.692.168 euros)
- **2017 DASCO 59-G** Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2018 (2.602.108 euros)

**M. le Maire :** « Ce sont des subventions et des conventions régulières qui permettent, au début de chaque année, de doter en moyens de fonctionnement la partie municipale de ces établissements. »

- **2017 DASES 171-G** Subvention (1.500 euros) et convention avec l'association Raconte nous ton Histoire (11<sup>e</sup>)
- **2017 DASES 265-G** Subventions (175.894 euros), subvention d'investissement (592.256 euros) au bénéfice du 2<sup>e</sup> Espace Solidarité Insertion familles géré par le CASP et l'OSE, et conventions
- **2017 DASES 297-G** Subventions (5.914.702 euros) et avenants aux 30 centres sociaux associatifs parisiens pour les actions mises en œuvre au titre de l'exercice 2017
- **2017 DASES 301-G** Subventions (91.000 euros) et conventions avec 17 associations pour leurs actions sociolinguistiques en direction d'adultes d'origine étrangère
- **2017 DASES 311-G** Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association AURORE (15<sup>e</sup>) pour son service Itinérances

## PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Démocratie, Citoyens et Territoires

### 2017 DDCT 131 Subventions (20.000 euros) à 5 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la ville pour le soutien aux Conseils citoyens

**M. le Maire :** « Mme Joëlle MOREL s'est inscrite sur cette subvention qui relève de la délégation de Mme Isabelle CHARPENTIER. Mme Joëlle MOREL a la parole. »

**Mme MOREL :** « Merci M. Le Maire. Je voulais mieux comprendre l'articulation entre l'association qui était subventionnée et le conseil citoyen. Je voulais essayer d'avoir des informations plus pratiques sur cette articulation. Je pose la question mais Mme CHARPENTIER est absente. »

**M. le Maire :** « La question lui sera transmise et je vous invite à vous rapprocher d'elle pour avoir des précisions sur cette délibération.

Nous allons procéder au vote. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2017 DDCT 123 Subventions (80.000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2018 du Budget Participatif**

**M. le Maire :** « Je donne la parole à Mme Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL :** « Je suis un petit peu embêtée aussi car Mme Nawel OUMER étant absente aussi, mes questions tombent un peu à l'eau. Je vais tout de même poser la question et nous la lui transmettrons.

Cette délibération concerne l'attribution des subventions aux associations qui vise à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2018 du Budget Participatif. L'association Cap ou Pas Cap est retenue dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, dans le quartier Fontaine-au-Roi. Elle est déjà intervenue par rapport à la mise en place des boîtes à dons dans le quartier et va sans doute intervenir dans le 11<sup>e</sup> sur ces questions-là.

Leur action a permis de faire émerger des demandes dans le quartier Politique de la ville et je voulais comprendre quels sont les projets qui, cette année, ont émergé et sont à l'ordre du jour du budget participatif qui sera soumis au vote dans quelques jours. Je souhaitais savoir aussi jusqu'où cette association accompagne les projets du budget participatif. »

**M. le Maire :** « Cette question sera transmise à Mme Nawel OUMER. Je peux néanmoins vous indiquer les éléments qui sont dans cette délibération, à savoir que cette association a effectivement accompagné des habitants dans la mise en place des boîtes à dons, du garde-manger solidaire et du premier frigo solidaire à Paris, dans le cadre de la construction des jardinières collaboratives. Il s'agit d'une thématique qui nous intéresse particulièrement et je sais que vous êtes tout à fait mobilisée sur ce type de projet pour le 11<sup>e</sup> arrondissement.

Ils ont développé une méthodologie qui repose sur cinq étapes, déjà déployées l'an dernier, et qu'ils vont à nouveau déployer cette année :

- 1) La mobilisation via des structures relais et les lieux d'usage et de fréquentation, notamment par les jeunes et les habitants les plus éloignés de la participation. Dans le quartier Politique de la ville, je pense notamment à l'EDL (équipe de développement local), à la régie de quartier, au centre social Le Picoulet et d'autres lieux qui ne me viennent pas à l'esprit à l'instant.
- 2) L'« idéation », terme qui recopie la terminologie prise pour le budget participatif, via des ateliers participatifs au sein de ces structures pour permettre aux habitants d'imaginer les projets qui leur seraient utiles.
- 3) Une phase de co-construction avec des ateliers participatifs.
- 4) La formation des porteurs de projets pour la campagne électorale. Le budget participatif, qui aura lieu pendant la 2<sup>e</sup> quinzaine de septembre, permettra comme l'an dernier aux porteurs de projets de faire campagne pour leur projet afin de leur permettre d'aller, au-delà de leur propre cercle amical ou familial, à la rencontre des habitants de leur quartier, de leur arrondissement, voire de l'ensemble des Parisiens, avec des kits de communication qui leur sont mis à disposition. Cette phase de formation des porteurs de projets sera assurée par l'association.
- 5) Des événements pour favoriser la participation des habitants au vote.

J'ai conscience que ces éléments sont assez généraux. Mme Nawel OUMER pourra vous apporter plus de précisions si besoin.

Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Les élus du groupe Les Républicains. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

Espaces Verts et Environnement

**2017 DEVE 150 Projet « + de nature en ville », lauréat du Budget Participatif 2016 : subventions (69.300 euros) à 25 associations dans le cadre de l'appel à projets « Éducation et enseignement de la biodiversité » 2017**

**M. le Maire :** « Je vais donner la parole à Mme Joëlle MOREL pour rapporter le projet. M. Éric GARANDEAU s'est inscrit pour intervenir. »

**Mme MOREL :** « Cette délibération a pour objet une subvention de 69.300 € à 25 associations dans le cadre de l'appel à projets "Éducation et enseignement de la biodiversité" 2017, projet "+ de nature en ville".

Cette délibération concerne particulièrement le 11<sup>e</sup> arrondissement puisque plusieurs associations vont bénéficier de cette subvention : l'association Jardin partagé éphémère Truillot aura une subvention de 500 €, et l'Association du Quartier Saint-Bernard, avec le Jardin partagé Nomade, aura une subvention de 1.000 €.

Je mentionnerai aussi tout particulièrement l'association Pépins Productions qui intervient dans plusieurs arrondissements, et depuis peu dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. En effet, l'association a remporté le « Parisculteur » dans le 11<sup>e</sup> arrondissement avec la végétalisation du toit rue de Chanzy. Cette association reçoit pour ses actions parisiennes 2.000 € dans le cadre de cette délibération. »

**M. le Maire :** « Merci. Je donne la parole à M. Éric GARANDEAU. »

**M. GARANDEAU :** « Merci M. le Maire. Nous avons une remarque un peu générale sur les subventions aux associations. Nous aimerions qu'elles puissent être découpées pour pouvoir nous prononcer sur chaque subvention et non pas sur un ensemble. En l'occurrence, nous sommes évidemment très favorables à la biodiversité et à la végétalisation de Paris dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

L'Association du Quartier Saint-Bernard nous semble développer des actions intéressantes, notamment parce qu'elles sont éducatives, tournées vers la jeunesse et qu'elles sont pédagogiques et concrètes, puisqu'il s'agit d'acheter du matériel de jardinage. Nous soutenons donc totalement cette subvention.

En revanche, nous avons plus de réserve sur ce que fait par exemple l'association Les Amis de Terra Eco où il s'agit de faire des choses plus indirectes et, selon nous, moins pertinentes. Autant il est utile d'apprendre aux enfants le jardinage, autant exposer des planches sur les grilles des jardins, sachant que l'argent public est rare, nous semble moins intéressant, moins efficace. Nous aurions donc souhaité voter pour la subvention de l'association du quartier Saint-Bernard et nous abstenir pour les deux autres subventions. »

**M. le Maire :** « Le vote dissocié est de droit donc, à partir du moment où vous en faites la demande, il sera procédé ainsi. Y a-t-il d'autres interventions sur ce projet de délibération ? Non. Souhaitez-vous apporter quelques éléments, Mme MOREL ? Les positions sont claires. »

**Mme MOREL :** « Je souhaiterais dire simplement qu'il est intéressant aussi de penser que les expositions qui sont accrochées sur les grilles des jardins sont vues par tout le monde. Cette démarche peut aussi être intéressante. Je suis donc assez favorable à la subvention aux Amis de Terra Eco. »

**M. le Maire :** « Je pense que les positions sont claires. Il est vrai que les grilles sont un endroit de communication et de sensibilisation qui est intéressant.

Nous allons donc procéder à un vote dissocié. Si vous en êtes d'accord, nous allons faire un vote en trois parties : un vote sur 23 associations, sans les associations Les Amis de Terra Eco et Jardin Partagé éphémère Truillot, et un vote sur chacune de ces deux associations. Est-ce bien là votre demande ?

Nous allons donc procéder au vote sur la proposition de subvention à l'association Les Amis de Terra Eco. Qui est pour ? La majorité. Qui s'abstient ? Les élus Les Républicains. L'avis du conseil d'arrondissement est donc favorable.

Qui est pour l'attribution de la subvention au Jardin Partagé éphémère Truillot ? Qui s'abstient ? Il y a une abstention ? Non. Vous voyez que nous y arrivons avec la discussion. L'avis du conseil d'arrondissement est donc unanimement favorable.

Dernier vote sur les 23 autres subventions : qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. L'avis du conseil d'arrondissement est favorable sur l'ensemble de cette délibération.

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**Propreté et Eau**

**2017 DPE 51 Subventions (170.000 euros) et conventions avec 7 associations gestionnaires de recycleries**

**M. le Maire :** « M. Jacques LEFORT va intervenir et Luc LEBON présente cette délibération. »

**M. LEBON :** « Bonsoir, merci. Effectivement, dans le cadre du plan et de la stratégie « zéro déchet » mise en œuvre à Paris, le nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés prévoit un objectif de réduction de 10 % du tonnage de déchets par habitant entre 2010 et 2020. L'un des outils pertinents pour atteindre cet objectif est de s'appuyer sur le réseau de recycleries existant à Paris qui s'est développé et qui réalise un énorme travail. Nous avons notamment dans le 11<sup>e</sup> une association bien connue de tous ici et des habitants, La Petite Rockette. Nous ne pouvons que souligner le travail remarquable développé depuis des années dans l'arrondissement, ainsi que les activités qui sont de plus en plus importantes. Le volume de tonnage de déchets recyclés et non plus mis en déchetterie augmente beaucoup ces dernières années. Nous vous demandons de soutenir son action à travers une subvention de 42.000 €. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci. La parole est à M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « Cette recyclerie nous paraît, de façon générale, quelque chose d'utile dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Nous voulions souligner qu'il existe d'autres structures qui font à peu près ce type d'activité, notamment Les Petits Vélos de Maurice, une entreprise qui emploie des salariés en réinsertion. Il existe également une start-up au sein de la Pépinière 27 qui fait ce genre de choses. Nous voulions attirer l'attention du Conseil d'arrondissement sur une potentielle rupture d'égalité face au marché, qui pourrait fragiliser ces structures qui, elles, ne bénéficient pas de subventions si jamais les recycleries aidées devenaient un sujet trop développé dans l'arrondissement. Nous allons soutenir cette délibération, avec néanmoins ce point d'attention. »

**M. le Maire :** « Merci. Y a-t-il d'autres observations ? Je n'en vois pas. M. Luc LEBON va apporter quelques éléments. »

**M. LEBON :** « Toutes les structures sont légitimes à faire une demande et à présenter le dossier. Ce n'est pas réservé qu'à celles qui l'ont fait. S'il s'avère que, dans le cadre des objectifs fixés, d'autres structures sont pertinentes pour l'atteindre, elles peuvent le faire. Merci. »

**M. le Maire :** « Selon leur statut. Et je crois d'ailleurs que la ville soutient Pépinière 27, en tant que pépinière d'entreprises, via d'autres supports que la subvention, qui est destinée aux associations. Ces différentes structures sont évidemment soutenues car nous souhaitons leur développement.

En tout cas, les services de la ville – et cela est valable pour toutes les subventions – font une analyse juridique toujours affûtée, qui examine notamment le risque de requalification de la subvention en achat de prestations qui relèverait d'un marché public. Lorsque les délibérations nous arrivent, elles sont préalablement passées sous les fourches caudines de ce service juridique qui a l'œil sur cette question importante. Vous avez raison.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

Affaires Scolaires

**2017 DASCO 97 Caisse des Écoles (11<sup>e</sup>) - Subvention (141.517 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire**

**M. le Maire :** « Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN va présenter la subvention sur laquelle M. David BELLIARD s'est inscrit. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN :** « Dans le cadre de la délibération 2014 DASCO 1171, la Ville participe aux dépenses de la restauration dans chaque arrondissement par le biais d'une subvention unique calculée sur la base du prix de revient réel de chaque caisse.

En complément de cette subvention de restauration, la Ville a proposé à chaque caisse un contrat d'objectifs pluriannuel individualisé portant sur la période 2015-2017 qui vise à améliorer leur prestation alimentaire et à optimiser leur gestion.

Compte tenu des améliorations que la Caisse des écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement entreprendra au titre de l'année 2017, il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant global de 141.517 €. Cette enveloppe se décompose en deux sous-enveloppes :

- 106.138 € au titre de l'amélioration de la qualité des denrées alimentaires
- 35.379 € au titre de l'amélioration de la qualité du service et de la formation

Le présent projet de délibération a donc pour objet d'autoriser la signature de l'avenant à la convention d'objectifs avec la Caisse des écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement afin de permettre le versement d'une subvention de 141.517 € au titre de l'amélioration de la qualité du service, soit une augmentation de la subvention de 704 € par rapport à l'an dernier. »

**M. le Maire :** « Merci. M. David BELLIARD a demandé la parole. »

**M. BELLIARD :** « Merci M. le Maire. À titre de remarque et de commentaire sur cet avenant qui est l'un des éléments juridiques d'un processus continu d'amélioration de la qualité des repas servis et des processus de fonctionnement de la Caisse des écoles de notre arrondissement, je rappelle que l'objectif est d'atteindre, d'ici 2020, 50 % d'alimentation durable dans toutes les cantines parisiennes, dont celles présentes dans notre arrondissement. C'est un objectif ambitieux qui transforme notre rapport à l'alimentation et à la santé, et qui modifie les logiques de production et d'approvisionnement. Pour nous Ecologistes, cela constitue un marqueur de notre action au sein de la municipalité et un combat que nous menons depuis plus de vingt ans.

En 2001, la Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement avait été précurseur et avait lancé une refonte de ses processus pour augmenter la part de bio dans les cantines de son arrondissement. Aujourd'hui, elle frôle les 90 % de repas bio ou issus de l'alimentation durable. Bien sûr, comparaison n'est pas raison. Le 11<sup>e</sup> arrondissement compte bien plus de repas servis que dans le 2<sup>e</sup>, mais je note que notre arrondissement est en retard par rapport à des arrondissements qui sont équivalents. La part d'alimentation durable dans notre arrondissement était de 37,4 % en volume en 2016, contre 41,6 % dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, ou 50,3 % dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

Nous devons donc accélérer la conversion du fonctionnement de notre Caisse des écoles et accentuer encore l'effort fait pour atteindre l'objectif de 50 % d'ici 2020. 2020, c'est quasiment demain. C'est d'autant plus important que le nouveau cadre juridique qui va lier la municipalité parisienne, les mairies d'arrondissement et les caisses d'école, qui a été adopté en juillet dernier par le Conseil de Paris, entrera en vigueur dès l'année prochaine. Ce nouveau cadre conditionne le montant des subventions au respect d'objectifs individualisés en matière d'alimentation durable et de lutte contre le gaspillage, en instaurant notamment un bonus l'année suivante si les objectifs sont respectés. Il ne faudrait donc pas que notre Caisse en pâtisse budgétairement et ne puisse pas atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé ensemble. »

**M. le Maire :** « Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « Cette délibération porte sur la subvention, par la Ville de Paris, des caisses des écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement, et le versement de ces sommes est en soi assez normal.

Cette délibération est l'occasion de pointer du doigt la volonté centralisatrice de la Mairie de Paris sur l'ensemble des cantines parisiennes. Je pense que ce projet doit faire l'objet d'une attention toute particulière, notamment de la part de caisses des écoles comme celles du 11<sup>e</sup> qui fonctionnent assez bien, parce qu'il pourrait avoir comme conséquence une dégradation de la qualité des repas. En effet, la centralisation de la restauration scolaire pourrait par exemple

diminuer la capacité d'assurer un certain nombre d'approvisionnement en produits de saison selon des « circuits courts », et donc altérer la qualité de service auprès des enfants.

Ce projet de création d'un établissement public central était prévu l'année dernière, mais n'a heureusement pas pu aboutir. Les élus de l'opposition resteront très attentifs à ce que ce projet n'ait toujours pas lieu et que nos enfants puissent ainsi continuer à bénéficier, à certains endroits de la capitale, de la qualité des caisses des écoles actuelles. »

**M. le Maire :** « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je vais passer la parole à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN pour répondre. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN :** « Je pense quand même que la Caisse des écoles poursuit depuis des années le chemin qu'elle a commencé. Vous pouvez bien voir dans l'avenant toute l'alimentation durable qui augmente d'année en année. La Caisse des écoles représente tout de même 9 000 repas par jour, soit un nombre important. Tout ce qui est bio, label rouge, pêche durable, augmente d'année en année.

Je voulais aussi souligner le fait que la Caisse des écoles, pour certains produits, a pris une option sur des agriculteurs bio dont les exploitations sont situées dans les sources de la Vallée de la Vanne d'Eau de Paris (Yonne) et que le Maire a visité, en présence de M. Jean-Pierre CORSIA et de M. Christian KLEDOR. Il s'agit tout de même d'une progression intéressante.

Je voulais rappeler aussi la lutte actuelle contre le gaspillage alimentaire. Une convention a été signée récemment avec Emmaüs et la Croix Rouge.

Même si vous dites que la Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement fait un pourcentage très important de produits bio, il existe tout de même toute une volonté, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, de faire travailler les boulangers et les producteurs. Mon prédécesseur M. Philippe DUCLOUX a pu également voir tout ce cheminement qui a été fait par la Caisse des écoles. »

**M. le Maire :** « Absolument. M. Jacques LEFORT, la volonté que vous appelez centralisatrice de la Mairie est en fait la volonté de placer l'ensemble des enfants et des familles de Paris sur un pied d'égalité, notamment par rapport à la tarification, d'une part, et par rapport à la qualité de ce qui est servi, d'autre part. Nous souscrivons pleinement à ce type de volonté. Je ne vais pas engager la polémique sur l'établissement qui n'existe pas et qui ne sera pas créé, comme vous l'évoquiez dans votre propos.

La Caisse des écoles du 11<sup>e</sup> est bien gérée, elle fonctionne bien et elle apporte une grande satisfaction à ses usagers, y compris, et c'est important, sur le plan qualitatif et gustatif. Au-delà des démarches que Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN vient d'évoquer, elle s'est engagée fortement sur l'éducation au goût. C'est quelque chose d'essentiel chez les jeunes pour éviter que les mauvaises habitudes se prennent trop vite. Malheureusement, nous sommes davantage réduits à freiner un processus qui est très présent dans notre société, plutôt qu'à le stopper ou à l'inverser, mais la Caisse des écoles y joue toute sa part en tout cas.

M. David BELLARD, nous ne pouvons qu'être d'accord avec la volonté d'aller plus vite et plus loin. Je pense que l'effort que permettra cette délibération avec la subvention afférente est très conséquent : nous sommes passés de 33,7 % de produits issus de l'alimentation durable en 2016, à 42 % en 2017. Il s'agit d'un saut qualitatif et quantitatif qui est très important et qui nous met à portée de main des 50 % pour 2020. Je pense que nous y arriverons avant l'échéance fixée.

Enfin, je reviens en un mot sur le contrat passé avec des agriculteurs de la Vallée de la Vanne. Dans le cadre d'une démarche d'ensemble de la collectivité parisienne, la Ville, l'arrondissement, la Caisse des écoles et Eau de Paris, la régie municipale, présidée par Mme Célia BLAUDEL, s'est engagée à mettre des agriculteurs bio sur les aires de captage des eaux potables pour faire en sorte d'avoir moins de traitements, c'est-à-dire moins d'énergie et moins d'intrants chimiques pour avoir de l'eau potable. C'est bon pour l'environnement. Moins de traitements, cela est aussi bon pour la santé des agriculteurs eux-mêmes, et cela est bon pour les consommateurs des produits de ces territoires. En l'occurrence, les consommateurs seront les enfants de nos écoles.

Il s'agit donc d'un cercle vertueux local qui est en train de s'installer et sur lequel nous sommes particulièrement engagés. Je suis fier que la Caisse des écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement, avec Eau de Paris, ouvre la voie en la matière pour avoir des circuits courts qui « bouclent la boucle ».

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**Patrimoine et Architecture**

**2017 DPA 49 Projet de performance énergétique dans les écoles – Contrat relatif à 60 écoles – Autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations administratives**

**M. le Maire :** « Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN va nous présenter la délibération. M. Jacques LEFORT et Mme Joëlle MOREL interviendront. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN :** « L'opération qui fait l'objet du présent projet porte sur l'amélioration de la performance énergétique de 60 écoles parisiennes dans la continuité des deux premiers Contrats de Performance Énergétique (CPE 100 et CPE 140 écoles) passés par la Ville de Paris. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Énergie.

L'amélioration de la performance énergétique et notamment thermique de 60 écoles parisiennes contribuera à atteindre l'objectif de la Ville de Paris (25 à 30% d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation énergétique à l'horizon 2020 dans le fonctionnement de son administration) dans la mesure où ce nouveau marché public global de performance exigera du futur titulaire une garantie de réduction des consommations énergétiques et d'émission de gaz à effet de serre d'au moins 40 %.

La liste des 60 écoles a été arrêtée selon un faisceau de critères techniques, notamment exploités en régie. L'école maternelle rue Popincourt est concernée dans notre arrondissement.

Le calendrier prévisionnel de ce projet est le suivant :

1. Notification du marché : 4<sup>e</sup> trimestre 2018
2. Fin des études de conception et d'exécution : mi 2019
3. Début des travaux : congés scolaires été 2019
4. Fin des travaux : congés scolaires été 2020

Il vous est demandé :

- d'approuver la réalisation de ce projet d'amélioration de la performance énergétique de 60 écoles parisiennes,

- d'autoriser la Maire de Paris à déposer les demandes d'autorisations administratives pour le projet d'amélioration de la performance énergétique de 60 écoles parisiennes,
- d'autoriser la Maire de Paris à solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions. »

**M. le Maire :** « Merci. La parole est à M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « L'efficacité énergétique est effectivement un sujet tout à fait essentiel dans notre société pour arriver à ce que la transition énergétique que nous appelons tous de nos vœux soit aussi une réalité à Paris. Dans le contrat de performance énergétique objet de cette délibération, je salue notamment la notion de garantie de performance. À de nombreuses reprises, nos collectivités ont lancé des projets de rénovation thermique. Nous rénovons les fenêtres, nous rénovons la chaufferie, nous rénovons la toiture, mais nous ne savons pas réellement quelle performance sera attendue après avoir réalisé ces travaux car personne ne s'engage dessus. Et si jamais cette performance est réellement plus faible que celle que nous avons anticipée, cela n'est pas suivi d'action corrective particulière.

Or, il s'agit ici d'un contrat de performance énergétique qui implique, pour le futur opérateur de ce contrat, de s'engager concrètement sur un niveau de baisse de la consommation de ces écoles. Il est indiqué que les derniers contrats de ce type qui ont été menés sur les écoles parisiennes ont tenu leurs objectifs de performance. Nous pouvons donc saluer l'usage de ce type de mode de dévolution de la commande publique pour arriver à faire de l'efficacité énergétique sur le territoire parisien.

Les élus Les Républicains auront néanmoins deux regrets. Le premier regret est que ce contrat ne concerne effectivement qu'une seule école dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, le 9 rue Popincourt, alors qu'il existe tant d'écoles qui pourraient en profiter.

Le deuxième regret est qu'il s'agit d'un contrat un peu trop ciblé sur les écoles elles-mêmes, c'est-à-dire le bâti, l'équipement à l'intérieur de l'école alors que nous pourrions avoir une vision un peu plus large. Nous pourrions par exemple coupler ce contrat avec des projets de développement du réseau de chaleur de la ville, de façon à ce que nous puissions davantage valoriser la chaleur issue de l'incinération des déchets des Parisiens qui est véhiculée par le réseau de chaleur CPCU. Nous pourrions aussi valoriser des énergies issues de sources de chaleur fatales présentes à proximité de ces écoles : les égouts de Paris véhiculent une eau chaude qui pourrait être utilisée pour chauffer un certain nombre d'équipements par une pompe à chaleur judicieusement placée. Nous pourrions également récupérer la chaleur sur d'autres bâtiments publics ou privés du 11<sup>e</sup> arrondissement. Les élus Les Républicains avaient d'ailleurs fait un vœu dans ce sens au tout début du mandat pour faire du 11<sup>e</sup> arrondissement un « territoire à énergie positive » grâce entre autres à la valorisation des énergies des data center du 11<sup>e</sup> arrondissement et au déploiement du réseau de chaleur parisien dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Ainsi nous aurions pu imaginer que ce contrat, visant à promouvoir l'efficacité énergétique à l'échelle des écoles, parisiennes puisse aller de pair avec le développement de ces autres outils de valorisation des énergies de notre territoire, afin que l'ensemble participe à cette transition énergétique.

Nous aurions enfin une suggestion : faire également de ce projet un outil de pédagogie à destination des élèves, et aussi des professeurs, voire des parents. L'efficacité énergétique doit en effet aller de pair avec la sobriété énergétique si nous voulons vraiment à la fois utiliser mieux notre énergie et en consommer moins individuellement. Ainsi, les deux aspects de la transition énergétique, efficacité et sobriété, seraient pleinement mobilisés dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci. La parole est à Mme Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL :** « Merci. La performance énergétique des bâtiments publics, et particulièrement celle dans les écoles, est un axe important du Plan climat. Cette délibération nous présente le projet d'amélioration de la performance énergétique dans 60 écoles à Paris. Elle fait suite à un premier contrat qui a été acté dans les années précédentes correspondant aussi à 140 écoles.

Le groupe Ecologiste encourage fortement cette démarche, mais je suis toutefois étonnée à deux niveaux :

- 1) En tant qu'élue au Plan climat, je ne suis associée à aucune réunion concernant le Plan climat des écoles dans le 11<sup>e</sup>.
- 2) Dans la liste des 60 écoles retenues dans cette délibération, une seule école du 11<sup>e</sup> est retenue, l'école maternelle Popincourt. Je souhaite donc avoir un bilan des interventions réalisées concernant les performances énergétiques dans les écoles du 11<sup>e</sup>. Je pense qu'il est intéressant aujourd'hui, à travers le premier contrat des 140 écoles et des 60 aujourd'hui, de dresser un bilan pour que nous comprenions la situation actuelle et le travail réalisé depuis le début de la mandature.

Aujourd'hui, avec cette nouvelle délibération, je demande à avoir également des renseignements précis sur les critères techniques pour tenter d'expliquer les raisons pour lesquelles une seule école du 11<sup>e</sup> arrondissement est retenue parmi les 60. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN va donner quelques éléments de réponse. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN :** « Pour répondre à M. Jacques LEFORT, il est certain que tout le monde est d'accord pour améliorer la performance énergétique et élargir les mesures à d'autres bâtiments, comme cela a été fait précédemment dans des écoles.

Pour répondre à Mme Joëlle MOREL, nous avons aussi cherché à comprendre pourquoi seule l'école maternelle Popincourt était concernée dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. L'exposé des motifs explique certains critères, mais nous nous sommes mis en relation avec le cabinet de Mme Célia BLAUEL pour avoir plus d'éléments, notamment sur les autres écoles. Nous vous rejoignons donc un peu sur la question. »

**M. le Maire :** « M. Jacques LEFORT, vous connaissez bien le sujet et vous savez que ce contrat de performance énergétique vise à confier les clés de la gestion de l'énergie dans un équipement public à un prestataire privé qui a toute latitude pour engager les mesures qu'il souhaite. En général, les premières mesures qu'il engage pour baisser les consommations concernent le changement de fenêtres, à l'origine de pertes d'énergies. Il travaille aussi sur les centres de production de chaleur. Libre à lui ensuite de suivre les pistes que vous suggérez : réseaux de chaleur, chaleur fatale. Il travaille actuellement sur la sobriété énergétique.

Vous pouvez constater que ce contrat est un contrat de liberté qui fixe un certain nombre de critères, notamment de performance à atteindre, et libre à l'opérateur de choisir la voie qui sera la plus efficace pour l'atteindre, y compris d'un point de vue économique et environnemental. Selon les bâtiments, un travail est réalisé sur le groupe de production de chaleur, par exemple le changement d'énergie sur le bâtiment ou l'isolation. Beaucoup de travail est fait également sur la consommation, le comportement des usagers et les mauvaises habitudes. Nous jouons sur tous les tableaux.

Pour répondre à Mme Joëlle MOREL, aucune réunion sur cette délibération n'a eu lieu en amont. Vous auriez été bien évidemment associée, au titre de votre délégation relevant du Plan climat. Il s'agit d'un projet d'ensemble qui concerne toutes les écoles parisiennes, dont nous voyons aujourd'hui la traduction dans le 11<sup>e</sup>. En effet, il est dommage de n'avoir qu'une seule école. Ce n'est pas beaucoup, mais nous en avons davantage dans le précédent appel à projets qui concernait 140 écoles. Ce projet est totalement piloté par l'Hôtel de Ville. L'objectif de la municipalité est de faire entrer à terme l'ensemble des 662 écoles de Paris dans ce contrat de performance énergétique. Nous en sommes à la troisième étape, sur les cinq prévues (selon mes dernières informations, sous réserve de vérification). À l'issue de l'ensemble du processus, l'ensemble des écoles du 11<sup>e</sup> arrondissement auront été traitées.

Les critères techniques mentionnés dans la délibération sont des critères déterminés au niveau parisien. Ils priorisent la sélection des écoles traitées. L'avis de l'arrondissement n'est pas demandé lors de ce choix. S'agissant d'un travail technique sur le bâtiment et les modes de production de chaleur, nous avons toute confiance dans les services de la Ville pour mener cela à bien. Sachant que l'objectif, je le répète, est de couvrir l'ensemble des écoles parisiennes à terme. Voici les éléments complémentaires que je peux vous apporter.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

#### Jeunesse et Sport

#### **2017 DJS 11 Subventions (53.950 euros) à 17 associations sportives locales (11<sup>e</sup>)**

**M. le Maire :** « La parole est à Mme Liliane CAPELLE pour présenter cette délibération. »

**Mme CAPELLE :** « M. le Maire, il s'agit d'une délibération que nous avons tous les ans à cette époque. Certaines associations voient leurs subventions maintenues, d'autres légèrement augmentées, en fonction de leur situation par rapport à leurs résultats financiers et au nombre d'adhérents. Je me tiens à votre disposition pour vous dire quelles sont les associations concernées par ces modifications. Je suppose que vous vouliez m'interroger à ce sujet, mais je me tiens à votre disposition, bien entendu. »

**M. le Maire :** « Merci. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « En fait, nous ne voulions pas faire le point association par association, mais souligner le dynamisme du sport dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et de toutes ces associations sportives, et en mettre certaines en lumière parce que ce sont des associations qui méritent de remporter de beaux trophées de la part des conseils d'arrondissement. Je pourrais parler par exemple du Club Basket Paris 11 dont la subvention de 4.000 € pourrait paraître insuffisante par rapport à tout ce qu'ils font.

Nous pourrions aussi citer l'Entente Sportive et Culturelle du 11<sup>e</sup> arrondissement qui a beaucoup de mérite et qui draine énormément de monde.

Nous pouvons aussi parler de JUMP - Jeunesses Unies Ménilmontant Parmentier, qui est l'un des plus grands clubs de tennis de table de la ville. Ils tournent toute la semaine à Fontaine-au-Roi et font profiter beaucoup de jeunes en difficulté de ce sport à des prix tout à fait modestes.

Nous pouvons parler aussi du club d'échecs (les échecs sont effectivement un sport, certes intellectuel) qui prépare bon nombre de champions.

Le Paris Volley Club a un niveau régional. Il utilise énormément de bénévoles et pourrait, là aussi, mériter plus que les 2.800 € qui lui sont attribués.

Enfin, l'Union Sportive de Paris 11 a aussi beaucoup de résultats, notamment au niveau des jeunes. Leur président Olivier FOURRIER a beaucoup de mérite à animer de la sorte son association.

Il s'agit donc d'un satisfecit général de la part des élus Les Républicains. »

**M. le Maire :** « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Mme Liliane CAPELLE, pourquoi n'y a-t-il pas davantage d'argent ? »

**Mme CAPELLE :** « Pratiquement toutes les associations ont maintenu le niveau, à quelques exceptions près. Nous pourrions bien sûr mettre plus sur la table, je ne suis pas en désaccord. Mais comme vous l'avez dit, il existe une forte volonté sportive dans cet arrondissement et, souvent, les subventions correspondent aux subventions demandées.

Les associations progressent aussi en raison des améliorations, notamment au niveau des créneaux nocturnes qui ont permis à des associations de basket, de volley, et à la JUMP notamment, d'avoir plus de créneaux. Il s'agit également de voir comment les créneaux sont attribués. Nous avons beaucoup travaillé sur le sujet et cela commence maintenant à porter ses fruits.

Si vous nous donnez un satisfecit, moi je donne un grand satisfecit pour tous ceux qui, dans les associations, travaillent bénévolement pour accueillir les jeunes et les moins jeunes, et pour faire de cet arrondissement – qui est un arrondissement du centre, avec ses difficultés et peu d'équipements sportifs – un arrondissement somme toute extrêmement sportif. »

**M. le Maire :** « Absolument. Satisfecit général, et si nous avons plus d'argent disponible, soyez assurés que nous répondrions plus amplement. Mme CAPELLE pour un complément important. »

**Mme CAPELLE :** « Je voulais vous inviter à participer au Forum des sports qui, pour des raisons de visibilité, se tiendra cette année avec le Forum des associations. Il s'agit d'une façon d'ouvrir aussi, parce que d'autres associations n'en avaient pas forcément connaissance ou ne pouvaient pas venir au Forum des sports. Nous sommes extrêmement contents de pouvoir faire ce focus d'ensemble sur les associations sportives avec les associations classiques. Dans le cadre de Paris 2024, nous disons beaucoup que culture et sport doivent vivre ensemble. Nous faisons vivre culture et sport, et toutes les autres associations ensemble. »

**M. le Maire :** « Le forum se déroulera samedi prochain sur le terre-plein du boulevard Richard Lenoir.

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. Vive le mouvement sportif dans le 11<sup>e</sup>. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2017 DJS 30 Subventions (163.250 euros) et conventions avec les Offices du Mouvement Sportif et avec le COMS (4<sup>e</sup>)**

**M. le Maire :** « La parole est à Mme Liliane CAPELLE. »

**Mme CAPELLE :** « Je suppose que vous connaissez les éléments qui nous ont amenés à réfléchir au devenir des pratiques qui étaient proposées, contre financement, par l'OMS. Vous savez qu'un rapport de l'inspection générale a été rédigé. Notre but n'était pas de sanctionner, mais simplement de faire en sorte que les personnes, les enfants, les moins jeunes, qui avaient toute satisfaction en participant à ces cours, ne soient pas lésés et que l'OMS rentre dans le cours normal des choses.

Je pense que je vous l'avais dit déjà lors d'un récent conseil d'arrondissement, mais aujourd'hui toutes les activités (sauf peut-être une, parce qu'elle ne réunissait pas assez de monde) sont reprises par des associations du 11<sup>e</sup> arrondissement à des tarifs similaires – quelquefois augmentés de 20 ou 30 € parce que les associations sont obligées de prendre des licences, ce qui n'était pas le cas avant –, aux mêmes horaires et avec les mêmes moniteurs qui étaient en place au moment de l'OMS.

Nous sommes sortis d'une affaire qui aurait pu nous embêter énormément. Maintenant, place au sport et aux associations sportives que nous connaissons bien et qui ont repris les activités. »

**M. le Maire :** « Est-ce que vous pouvez présenter la délibération ? Il s'agissait d'un point d'information intéressant et utile pour l'éclairage du conseil d'arrondissement, mais en l'occurrence, il s'agit de la subvention à l'OMS. »

**Mme CAPELLE :** « La subvention à l'OMS avait été fortement diminuée l'année dernière lors du dernier passage. Cette année, elle est fixée à 8.750 €. Elle n'a pas été diminuée cette année. Nous verrons en fonction de ce que l'OMS proposera, mais je vous rappelle tout de même que l'OMS a un trésor de guerre qui est suffisamment important pour que nous puissions ne pas trop pleurer sur une baisse de subventions. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Jacques LEFORT a la parole. »

**M. LEFORT :** « Cette délibération est en effet l'occasion de rappeler tout le soutien qui est nôtre pour l'Office du mouvement sportif du 11<sup>e</sup> arrondissement, de par la qualité des prestations qu'il a toujours offertes dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, et de par l'originalité de sa structure qui a été mise à mal par les dernières rénovations de l'OMS à l'échelle parisienne, ce dont nous avons déjà eu l'occasion de parler dans ce Conseil d'arrondissement.

Notre intervention aura surtout pour but de souligner tout d'abord la pertinence de la transmission de l'ensemble des créneaux qui étaient auparavant utilisés par les ateliers sportifs de découverte de l'OMS, qui s'adressaient tant aux enfants qu'aux adultes, qu'aux bébés dans l'eau. Ce sont 1.400 pratiquants qui ont été remplacés, et nous saluons le travail qui a été fait à cette occasion, par l'OMS notamment.

Nous voulons souligner les éléments financiers de cette délibération. La réforme de l'Office du mouvement sportif du 11<sup>e</sup> arrondissement a conduit à l'affectation d'un certain nombre de personnes à des clubs du 11<sup>e</sup> arrondissement, et 9 d'entre eux ont dû être licenciés avant d'être repris par ces clubs. La somme qui est supportée par l'OMS de ce fait est proche de 80.000 €. Cet exemple permet de mesurer combien l'OMS a été prudent de constituer ce que vous appelez,

Mme CAPELLE, un trésor de guerre. En réalité une trésorerie indispensable pour anticiper non seulement ces licenciements qui se concrétisent actuellement, mais aussi le fait de rembourser aux parents un certain nombre de créneaux à l'époque où de nombreuses grèves avaient lieu dans les établissements sportifs du 11<sup>e</sup> arrondissement : il fallait continuer à payer les professeurs même si les parents demandaient à se faire rembourser pour les activités sportives qu'ils n'avaient pas eues. D'où la prudence de cet OMS que nous saluons.

Avec cette réforme, il faut savoir que le budget de l'OMS, qui est actuellement de plus de 200.000 €, va passer à terme à 1.900 € par an, soit l'ensemble des cotisations de ses associations affiliées. Dans ce cadre, la subvention de 8.750 € qui est proposée aujourd'hui nous paraît particulièrement réduite, quand nous voyons par exemple que le 18<sup>e</sup> arrondissement recevra 15.000 € et que le 19<sup>e</sup> obtiendra 20.000 €.

Nous allons voter néanmoins cette subvention en ayant rappelé ces éléments d'appréciation importants pour les élus Les Républicains du 11<sup>e</sup> arrondissement. »

**M. le Maire :** « Merci. Mme Joëlle MOREL a la parole. »

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire. Depuis le rapport de l'Inspection générale des services qui avait pointé des dysfonctionnements des offices municipaux des sports dans les 6<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements, un travail de suivi a été engagé par l'équipe municipale et le groupe des Ecologistes se réjouit de ce nouveau processus. Notre majorité s'engage activement pour améliorer une nouvelle organisation de l'Office du mouvement sportif du 11<sup>e</sup>, structure indépendante de la municipalité du 11<sup>e</sup>.

Par cette délibération, et en particulier la présentation de la liste des projets proposés pour l'année 2016-2017, l'OMS semble plus actif, plus présent dans l'arrondissement. Ainsi, cette année, il sera présent au Forum des associations. Le groupe écologiste salue la complémentarité des associations avec celles du monde sportif.

Toutefois, je m'interroge sur l'intérêt, pour les habitants du 11<sup>e</sup>, des activités mentionnées telles que le challenge de golf à Paris ou le ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe. En quoi ces projets participent-ils au développement des activités sportives dans le 11<sup>e</sup> ? Les Ecologistes, très attentifs à l'évolution des usages et des pratiques sportives, souhaitent que l'OMS se concentre sur le développement des nouvelles pratiques amateurs dans le 11<sup>e</sup>. L'OMS du 11<sup>e</sup>, grâce à sa situation financière confortable, doit être tout particulièrement à l'écoute de cette évolution. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI :** « Merci, Monsieur le Maire. Les trois collègues qui ont précédemment pris la parole ont fait allusion au débat que nous avons déjà eu sur l'OMS. Je tenais à rappeler que nous avons eu ce débat suite au vœu que j'avais déposé pour que nous nous assurions ensemble – et cela semble être le cas, et je vous remercie Mme CAPELLE – que l'ensemble des activités soient pérennisées et que l'ensemble des emplois soient repris. Vous nous confirmez, au moment opportun où nous sommes dans la vérité des faits puisque nous sommes en période de rentrée, que c'est le cas et que le travail réalisé pour pérenniser et régulariser les activités sportives de l'OMS a été fait.

Nous parlons d'une augmentation modérée des prix mais tout de même, 20 ou 30 €, le montant peut représenter 10 ou 15 % en plus. Le sport populaire est un véritable enjeu parce que, lorsque

nous commençons à regarder de manière un peu précise les tarifs pratiqués par les associations, nous voyons, sur des sports similaires, des différences qui peuvent aller du simple au quadruple. À un moment donné, il faudra s'interroger sur la responsabilité que nous portons en offrant des créneaux sportifs à des associations qui portent des politiques tarifaires aussi différentes afin d'éviter un tri par l'argent des pratiquants du sport.

Peut-être que la semaine prochaine, Paris sera – en tout cas, nous l'espérons – ville olympique. Nous aurons un chantier et une réflexion énormes à ouvrir pour s'assurer que cet évènement et ces prochaines années soient la meilleure occasion pour développer davantage les pratiques sportives. La question tarifaire sera une question importante. Nous avons besoin du sport populaire dans cet arrondissement, surtout quand nous voyons comment des entreprises privées développent des pratiques sportives où la sélection par l'argent est très importante. »

**M. le Maire :** « Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je propose de redonner la parole à Mme Liliane CAPELLE. »

**Mme CAPELLE :** « Merci M. le Maire. Pour revenir à ce que disait Mme Joëlle MOREL sur le challenge de golf de Paris et autres, il s'agissait de la saison passée. S'ils veulent le faire, ils le font.

Je voudrais rappeler que les disponibilités de l'OMS au 31 décembre 2015 étaient de 456.720 €. Je pense que nous avons de quoi nous retourner.

Je partage tout à fait le point de vue sur les politiques tarifaires, puisqu'il s'agit de l'un des critères absolus pour avoir des créneaux dans notre arrondissement. C'est pour cette raison que nous sommes tournés vers nos associations qui pratiquent des tarifs tout à fait raisonnables.

Concernant les licences, il s'agit d'une obligation, parce que nous changeons de manière de faire et c'est une assurance pour les associations. Elles sont obligées de prendre une licence pour assurer ceux qui font du sport. Nous ne pouvons donc pas trop intervenir sur le sujet. Je voulais donner justement des exemples sur des politiques tarifaires, comme celui de Berlemont, dont on a parlé en de bons termes tout cet été. Nous avons également l'association Paris Hand, une déclinaison du PSG Hand, qui pratique des tarifs extrêmement bas et qui tiennent compte des situations des jeunes. Il s'agit notamment d'une manière de travailler sur Berlemont, mais aussi ailleurs, et nous n'avons pas à ma connaissance dans l'arrondissement de clubs sportifs qui font "sauter la banque". Il s'agit véritablement d'un critère. Lorsque les associations viennent demander des créneaux, l'une des premières choses qui leur ait demandé est de savoir s'ils ont des tarifs préférentiels pour certains quartiers, pour les jeunes, etc. Nous n'avons pas de clubs privés qui pratiquent des tarifs élevés. Il s'agit vraiment d'une priorité. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. En conclusion de ce débat, je voudrais souligner la qualité du travail qui a été conduit par Mme Liliane CAPELLE avec l'OMS. Chacun a joué son rôle à partir de la situation telle qu'elle a été constatée par l'Inspection générale. Ce rapport de l'Inspection générale n'a fait plaisir à personne. À partir du moment où il existait et était mis sur la place publique, nous avons considéré qu'il était nécessaire de faire évoluer la situation par rapport aux problématiques juridiques qui avaient été soulevées. C'est maintenant chose faite. Et cela a été fait grâce à l'OMS, à Mme Liliane CAPELLE et à l'ensemble des clubs et des enseignants qui ont compris que le statu quo n'était pas une option. À partir de là, la rentrée sportive se passe dans de bonnes conditions.

Pour les usagers, l'impact est, au pire, minime, et au mieux, inexistant, et ce n'est pas rien considérant les 17 000 usagers de clubs sportifs dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Cette évolution

considérable a été mise en œuvre et menée à bien pour que cette rentrée se passe dans de bonnes conditions. En tout cas, nous allons retrouver l'ensemble de ce mouvement sportif sur le Forum des sports samedi prochain. Il se déroulera deux jours après peut-être une grande annonce pour le sport à Paris. Ce sera l'occasion, encore plus que jamais, de faire la fête et de se mettre au sport. C'est le moment des bonnes résolutions.

Je vous propose de passer au vote pour cette subvention à l'OMS du 11<sup>e</sup> arrondissement et les OMS de Paris. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

Affaires culturelles

**2017 DAC 132 Subventions (45.000 euros) à 2 associations et convention au titre du soutien aux centres de ressources et lieux de travail musicaux**

**M. le Maire :** « Mme Martine DEBIEUVRE va présenter cette délibération. »

**Mme DEBIEUVRE :** « Merci M. le Maire. Il s'agit d'une subvention qui est donnée à deux associations, Technopol–Techno Parade et le Studio des Variétés. Elles sont toutes les deux installées dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, passage Thiéré. Ce sont des associations que nous subventionnons tous les ans.

Technopol sert notamment à organiser des formations et des conférences, mais également la Techno Parade dont la 19<sup>e</sup> édition se déroulera le 23 septembre prochain.

Le Studio des Variétés gère le centre de formation des musiques actuelles et répond au besoin de professionnalisation et de formation des techniciens, des auteurs, des compositeurs et des artistes interprètes dans le domaine des musiques actuelles. La Ville de Paris soutient particulièrement cette association qui œuvre pour l'accompagnement d'artistes parisiens qui sont au RSA afin de favoriser leur insertion professionnelle. Vous savez que beaucoup d'artistes, dans tous les domaines, n'ont pas le nombre suffisant d'heures pour avoir le statut d'intermittent du spectacle et sont donc au RSA. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Eric GARANDEAU a la parole. »

**M. GARANDEAU :** « Merci M. le Maire. Nous avons beaucoup de sympathie pour le Studio des Variétés, qui est une très belle institution du 11<sup>e</sup> arrondissement et de la vie musicale française d'une manière générale. Elle a fêté ses 30 ans deux ans plus tôt. Elle accomplit un travail remarquable pour la promotion et l'éducation des nouveaux talents de la scène musicale. Elle a vu passer les grands noms de la scène actuelle. Nous n'avons aucun état d'âme à soutenir cette association pour qu'elle puisse poursuivre son développement.

Pour Technopol, le succès n'est plus à démontrer, même si un petit essoufflement a été constaté lors de la dernière édition. Cela tient peut-être au contexte sécuritaire un peu compliqué. Cette manifestation est aujourd'hui internationale. Elle montre le meilleur de la musique et du sens de la fête propre au peuple parisien. Nous soutenons ces deux structures. »

**M. le Maire :** « Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je ne pense pas que cela appelle de réponse.

Nous allons passer au vote, avec un soutien unanime si j'ai bien compris. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2017 DAC 342 Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des acteurs locaux du champ social**

**M. le Maire :** « Mme Martine DEBIEUVRE présente la délibération. »

**Mme DEBIEUVRE :** « Il s'agit de la suite de la réforme des conservatoires, initiée en 2015 et afin de créer de nouvelles filières collectives et de permettre des partenariats avec notamment des associations locales qui œuvrent dans le domaine des champs sociaux et culturels. Par exemple, le conservatoire Charles Munch travaille avec l'association Quartier Libre qui fait partie du dispositif DEMOS (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale) et qui permet d'accueillir des enfants venant de différents horizons, de différents milieux, des enfants en situation de handicap, qui sont tous vraiment assez impressionnants lorsque nous les regardons jouer. »

**M. le Maire :** « Absolument. M. Jacques LEFORT s'est inscrit. »

**M. LEFORT :** « Cette délibération est l'occasion de rappeler notre position sur la réforme des conservatoires que nous ne portons pas dans notre cœur parce que, sous prétexte d'une raréfaction des crédits – il faut savoir où nous plaçons nos priorités –, les enfants sont tirés au sort. Certains ont la chance d'être choisis. Mais ce tirage au sort a mis en avant le fait que certains n'étaient finalement pas si motivés que cela, puisqu'ils quittent le conservatoire quelques semaines ou mois après avoir été choisis, au détriment de ceux qui étaient beaucoup plus motivés et qui auraient pu y accéder. Deuxième conséquence de cette réforme : les cours collectifs entraînent une diminution de la qualité de l'enseignement.

Cela dit, la délibération qui nous anime est intéressante. Il s'agit de permettre à des jeunes qui sont placés en famille d'accueil de pouvoir accéder au conservatoire via un apprentissage collectif tout d'abord, mais qui, progressivement, s'individualise jusqu'à ce que les plus motivés d'entre eux puissent accéder aux cours du conservatoire. En cela, ce dispositif d'éducation musicale à vocation sociale nous paraît tout à fait pertinent et nous le soutenons. »

**M. le Maire :** « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je donne la parole à Mme Martine DEBIEUVRE. »

**Mme DEBIEUVRE :** « Comme M. LEFORT était un peu hors sujet lorsqu'il nous a parlé de la réforme du conservatoire qui n'était pas du tout l'objet de la délibération, je vais faire comme lui et vous tenir au courant des travaux du conservatoire et notamment de ce que nous avons prévu de faire pour replacer toutes les activités du conservatoire.

Cela ne démarrerait pas très bien et, finalement, cela se termine en beauté puisque 100 % des activités du conservatoire auront lieu à la rentrée dans différents endroits : à l'école Keller, à Victor Gelez, à la MPAA, chez Polynotes, à Lucie Aubrac, à Alain Fournier, à la mairie, au CRR Jean-Jacques Rousseau et au lycée Voltaire. Je tiens à remercier vraiment l'ancien proviseur et le nouveau proviseur du lycée Voltaire qui va accueillir une grande partie des élèves. Cela a été voté en Conseil d'administration la semaine dernière. Nous sommes vraiment très contents. De plus, ils mettent les locaux à disposition gracieusement. La musique de chant pourra avoir lieu.

La seule activité que nous n'avons pas pu replacer est l'orchestre, mais nous aurons 40 % des activités chorégraphiques. Nous avons donné la priorité aux élèves qui sont en fin de cycle et qui sont en horaires aménagés, parce qu'ils ont des concours à passer.

Je remercie aussi et surtout M. Antoine ESTEVE, qui a passé énormément de temps à essayer de trouver des solutions. Croyez-moi, cela n'a pas été simple. Tout le monde y a mis de la bonne volonté. J'en suis très contente et je le remercie beaucoup. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. La réforme du conservatoire produit des effets tout à fait positifs, mais ce n'est effectivement pas l'objet de cette délibération. M. Jacques LEFORT redemande la parole. »

**M. LEFORT :** « Puisque nous en sommes aux petites annonces, sur cette fameuse transition liée aux travaux du conservatoire, un effort a été fait effectivement pour replacer un certain nombre de cours qui avaient été supprimés pendant plusieurs mois pour les élèves. Mais nous ne pouvons pas non plus dire que la façon dont cette opération a été menée a été exemplaire. Si nous avions eu un tout petit peu plus de transparence au démarrage et un peu plus de marques de bonne volonté de la part de la Mairie de prendre réellement le problème à sa juste mesure, les parents n'auraient peut-être pas fait de sit-in devant le conservatoire, et nous n'aurions peut-être pas eu autant d'émotion sur ce dossier. Le problème est peut-être partiellement résolu actuellement, mais il était temps. »

Accessoirement, je tiens à préciser que la délibération commence par : *"une réforme des conservatoires a été initiée en 2015 afin d'accroître le nombre de places disponibles"*, ce qui prouve bien que le sujet de la réforme des conservatoires entre parfaitement dans la discussion relative à cette délibération. »

**M. le Maire :** « Je ne peux pas vous laisser dire ce que vous venez de dire sur le relogement des activités du conservatoire. Ce que Mme Martine DEBIEUVRE a évoqué tout à l'heure est parfaitement exact. »

Ce n'est pas la première fois que des travaux sont réalisés dans un conservatoire, mais s'agissant de travaux de longue durée, 80 % des activités du conservatoire ont pu être relogées, ce qui est considérable. C'est la première fois que nous le faisons à Paris. C'est en cela que ce travail peut être qualifié d'exemplaire, et je redis ce terme en l'assumant pleinement. J'espère que, quand les autres arrondissements feront des travaux dans leurs conservatoires, ils sauront mobiliser toutes les énergies, tous les moyens, et tous les réseaux locaux. En même temps, cela ne m'étonne pas du 11<sup>e</sup> arrondissement, étant donné le potentiel qui existe dans les associations, les lycées, les établissements scolaires, les équipements publics, toute cette diversité qui nous tient à cœur. Un travail vraiment très important a été fait.

Vous avez indiqué que des cours avaient été interrompus : ils n'ont pas été interrompus pour 80 % des usagers du conservatoire. Je rappelle qu'il s'agit d'une interruption débutée à la rentrée, courant jusqu'aux vacances de la Toussaint, soit cinq semaines d'activités pour le conservatoire.

Pour autant, c'est un tiers du montant de l'inscription qui a été réduit de la facture des usagers du conservatoire, soit plus que l'équivalent de cinq semaines. La Ville a donc fait un effort très important et cela est normal, nous l'assumons. Je ne peux pas vous laisser dire que rien n'a été fait ou pas suffisamment, ou sous la pression de certains. Cela a été décidé volontairement. Et je tiens à souligner le travail de Mme Martine DEBIEUVRE, de M. Antoine ESTEVE, et du directeur du conservatoire également. Tout le monde a joué son rôle et ceux qui nous accueillent aussi, à commencer par la mairie puisque les deux salles Roussel et Sedaine sont actuellement mobilisées quotidiennement pour accueillir certains cours du conservatoire qui n'ont pu être relogés ailleurs.

Nous allons passer au vote sur cette délibération. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**2017 DAC 343 Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des écoles de musique associatives**

**M. le Maire :** « Mme Martine DEBIEUVRE présente et M. Jacques LEFORT s'est inscrit. »

**Mme DEBIEUVRE :** « Merci M. le Maire. Les écoles de musique associatives sont une alternative pour les parents qui n'ont pas été tirés au sort ou pour ceux qui veulent un autre type d'enseignement, parce que cela n'est pas seulement une question d'argent. Le côté très scolaire du conservatoire peut faire peur à certains enfants et certains parents préfèrent les inscrire dans une école de musique associative, comme l'association Polynotes qui travaille en lien étroit avec le conservatoire.

La délibération vise à donner une subvention de 75.000 € pour l'association Polynotes, ce qui est une très belle subvention. Je crois que nous avons proposé 40.000 € il y a deux ou trois ans. Avec 75.000 €, ils commencent peut-être à sortir d'une situation difficile.

Si je peux me permettre, nous avons une délibération sur laquelle personne ne s'est inscrit mais j'aimerais en dire un mot. Il s'agit des fameux amendements Bloche et de la subvention pour l'association Carillon. Je me réjouis que nous donnions une subvention à cette association qui remplit aussi son rôle et travaille avec le conservatoire. Il s'agit de sa première subvention. »

**M. le Maire :** « Merci, et bravo pour ce travail. M. Jacques LEFORT a la parole. »

**M. LEFORT :** « Je précise que les subventions ciblées par les délibérations sur lesquelles nous ne nous sommes pas inscrits font l'objet d'un soutien de notre part. Nous soutenons aussi l'association Carillon, s'il était besoin de le préciser.

En ce qui concerne la délibération qui fait l'objet de notre attention actuellement, celle de l'association Polynotes, nous rappelons que cette école a été dans la difficulté financière un certain temps. Cette mauvaise passe est visiblement résolue et nous nous en félicitons collectivement, mais tout particulièrement notre groupe Les Républicains, puisque nous avons fait un vœu en conseil le 14 mars 2016 pour soutenir cette école de musique Polynotes précisément. Lors de ce conseil, la Mairie avait déposé un contre-vœu en séance qui a été voté à l'unanimité, ce qui fait que des subventions d'équilibre ont pu être apportées à cette structure qui,

actuellement, vogue vers la prospérité musicale pour le bénéfice de l'ensemble des petits enfants de l'arrondissement. Nous nous en réjouissons et nous allons voter cette délibération. »

**M. le Maire :** « Merci. Je donne la parole à Mme Martine DEBIEUVRE. »

**Mme DEBIEUVRE :** « Je voudrais dire à M. LEFORT que je ne vais pas lui répondre car, à un moment, je préfère avoir la paix qu'avoir raison. »

**M. le Maire :** « Mais Mme DEBIEUVRE, vous allez avoir les deux parce que vous avez raison de soutenir Polynotes, comme nous l'avons toujours soutenue, tout comme M. Patrick BLOCHE et son équipe avant, et M. Georges SARRE avant également. Le soutien du 11<sup>e</sup> arrondissement à Polynotes est historique, et je me souviens notamment de la mobilisation de M. BLOCHE pour le local. De nombreuses occasions ont permis de démontrer combien le soutien n'était pas que dans les mots, mais était très concret de la part des élus du 11<sup>e</sup> arrondissement, de la majorité, et visiblement de l'opposition aussi, à cette association.

Nous allons passer au vote. Je vous propose de vous prononcer favorablement. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

Logement et Habitat

**2017 DLH 201 Réalisation au 31 rue de Chanzy (11<sup>e</sup>) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP**

**M. le Maire :** « M. Bastien RECHER a la parole pour présenter cette délibération et M. Jacques LEFORT se prépare. »

**M. LEFORT :** « Si M. RECHER veut gagner du temps, je me retire de cette délibération. »

**M. le Maire :** « Parfait. Nous allons la voter. Qui est pour ? Unanimité. Le projet est adopté. »

**Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.**

**VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTIONS :**

**M. le Maire :** « Nous avons examiné l'ensemble des délibérations sur lesquelles des élus étaient inscrits. Nous allons procéder par un vote global sur les délibérations sans intervention. Je vais en donner la liste. »

- 11201722 Inventaire des équipements de proximité du 11<sup>e</sup> arrondissement pour 2018
- 2017 DDCT 77 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2018

- **2017 DDCT 75** États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2018
- **2017 DDCT 76** États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2018
- **2017 DDCT 24** Subventions (122.000 euros) à 25 associations et conventions au titre de la lutte contre les discriminations
- **2017 DDCT 95** Subventions (150.000 euros) à 6 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers Politique de la ville
- **2017 DDCT 126** Subvention au titre de l'animation locale (2.000 euros) à l'Association du Quartier Saint Bernard (11<sup>e</sup>)
- **2017 DPSP 10** Subvention (18.500 euros) et conventions avec 15 associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers Politique de la ville
- **2017 DAE 84** Subventions (150.000 euros) et conventions avec 10 organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2017
- **2017 DEVE 118** Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens
- **2017 DFPE 61** Subvention (30.527 euros) et avenant n°1 avec l'association Les 400 Coups (11e) pour la crèche parentale (11<sup>e</sup>)
- **2017 DFPE 71** Subvention (58.196 euros) et avenant n°1 à l'association Haut Comme 3 Pommes (11<sup>e</sup>) pour la halte-garderie (11<sup>e</sup>)
- **2017 DFPE 81** Subvention (71.664 euros) et avenant n°1 avec l'association Babillages (11<sup>e</sup>) pour la crèche parentale (11<sup>e</sup>)
- **2017 DFPE 82** Subvention (71.694 euros) et avenant n°1 avec l'association Balustrade (11<sup>e</sup>) pour la crèche parentale (11<sup>e</sup>)
- **2017 DFPE 83** Subvention (86.620 euros) et avenant n°1 à l'Association pour la diversité culturelle et sociale - l'Enfance en Couleurs (11<sup>e</sup>) pour la structure multi-accueil (11<sup>e</sup>)
- **2017 DFPE 88** Subvention (81.603 euros) et avenant n°1 à l'association Mini Coccinelles (11<sup>e</sup>) pour l'établissement multi-accueil (11<sup>e</sup>)
- **2017 DFPE 89** Subvention (144.481 euros) et avenant n°1 à l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour une crèche collective multi-accueil (11<sup>e</sup>)
- **2017 DFPE 91** Subvention (131.497 euros) et avenant n°1 à l'association Solidarité Roquette (11<sup>e</sup>) pour la halte-garderie Les Pitchouns (11<sup>e</sup>)
- **2017 DFPE 179** Subventions (79.500 euros) à 13 associations, dont 5 avec convention ou avenant à convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité
- **2017 DFPE 189** Subvention (1.777.306 euros) à 14 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de quinze lieux d'accueils enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF
- **2017 DFPE 209** Création d'un multi-accueil de 30 places au 12 rue de l'Asile Popincourt (11e) : demande de subvention (420.000 euros maximum), convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris
- **2017 DJS 243** Subvention (4.000 euros) au titre de la jeunesse à l'association Pazapas Belleville (11<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>)
- **2017 DAC 390** Subventions (22.300 euros) et convention à 3 associations pour la promotion du livre et de la lecture
- **2017 DAC 686** Subventions (450.000 euros) et conventions avec 7 établissements cinématographiques et 2 associations

- **2017 DAC 714** Subvention (2.000 euros) à la Compagnie Par Has'Arts pour la réalisation de son projet Déambulle dans le quartier Fontaine au Roi (11<sup>e</sup>)
- **2017 DAC 719** Subventions (11.000 euros) à 6 associations du 11<sup>e</sup> arrondissement au titre de l'action culturelle locale
- **2017 DAC 721** Subvention (2.500 euros) à l'association Poudre de sourire (11<sup>e</sup>)
- **2017 DVD 102** Service public Vélib' - Convention avec le Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole

**M. le Maire :** « Surveillez le sujet, puisque vous savez qu'un changement de prestataire sera mis en œuvre d'ici la fin de l'année. Les bornes vont changer et les vélos aussi. »

- **2017 DFA 70** Avenant n°2 à la convention d'occupation domaniale des espaces publics parisiens pour l'installation et l'exploitation des colonnes et des mâts porte-affiches du 27 octobre 2005
- **2017 DLH 191** Réalisation au 9 rue Carrière Mainguet (11<sup>e</sup>) d'un programme de création d'un logement PLAI par Paris Habitat OPH
- **2017 DLH 215** Renouvellement de garanties accordées par la Ville de Paris à divers emprunts PLA-I, PLUS et PLS à contracter par la société ELOGIE - SIEMP (9.470.991€)
- **2017 DU 138** Acquisition auprès de Paris Habitat - OPH d'un équipement petite enfance 106-108 avenue de la République et 127-129 rue du Chemin Vert (11<sup>e</sup>) - Signature d'une promesse de VEFA

**M. le Maire :** « Voici l'ensemble des délibérations sur lesquelles nous n'avons pas eu d'inscription. Vous demandez un vote séparé sur trois délibérations. Lesquelles sont-elles ? »

**M. GARANDEAU :** « Nous souhaitons nous abstenir sur deux délibérations, 2017 DDCT 75 et 2017 DDCT 76. »

**M. le Maire :** « Entendu. Nous allons commencer par le vote sur ces deux délibérations. Qui est pour ? La majorité. Qui s'abstient ? L'opposition. Pas de vote contre ? Les projets sont adoptés. »

**Les projets de délibération 2017 DDCT 75 et 2017 DDCT 76 sont adoptés à l'unanimité.**

**M. GARANDEAU :** « Ensuite, nous souhaitons voter contre la délibération 2017 DAC 390. »

**M. le Maire :** « Il s'agit de subventions pour la promotion du livre et de la lecture. Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? L'opposition. Avis favorable du conseil d'arrondissement. »

**Le projet de délibération 2017 DAC 390 est adopté à la majorité.**

**Mme MOREL :** « Monsieur le Maire. Le groupe écologiste demande aussi un vote différencié sur la délibération 2017 DU 138 puisque nous nous abstiendrons comme nous nous étions abstenus quelques mois plus tôt sur la première délibération. Nous nous abstenons parce que ce

projet a été défini sous la mandature précédente et que nous ne pouvons pas intervenir dessus. Nous craignons la densification de l'arrondissement. »

**M. le Maire :** « La continuité du service public nous a conduit effectivement à reprendre et à honorer les engagements antérieurs de la Ville, en l'occurrence la création d'une crèche. Chacun votera en son âme et conscience. Qui est pour ? La majorité et l'opposition. Qui s'oppose ? Personne. Qui s'abstient ? Les élus Europe Ecologie-Les Verts. Avis favorable du conseil d'arrondissement. »

**Le projet de délibération 2017 DU 138 est adopté à l'unanimité.**

**M. le Maire :** « Nous procédons donc à un vote global sur l'ensemble des autres délibérations que j'ai énumérées tout à l'heure. Qui est pour ? Unanimité. Les projets sont adoptés. »

**Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.**

**M. Pierre JAPHET :** « M. le Maire, comme nous n'avons pas eu l'occasion de parler de Vélib', est-ce que je peux prendre juste une minute pour expliquer le dispositif de communication ? »

**M. le Maire :** « Le dispositif de communication Vélib' est en effet un sujet important. Je vous le permets de façon exceptionnelle. »

**M. Pierre JAPHET :** « Je souhaitais vous informer que les stations actuelles vont commencer à être démantelées à partir du mois d'octobre, et ce jusqu'au mois de mars. Cependant les nouvelles stations Vélib' entreront en service à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Tout un dispositif de communication va entrer en action à partir du mois prochain, avec une campagne d'emailing aux usagers actuels, et un kit de communication qui va nous être transmis en mairie. Un article sera également publié dans le journal municipal.

Le nouveau Vélib' sera présenté au public pendant la journée sans voitures du 1<sup>er</sup> octobre. C'est tout ce que je voulais vous dire. »

**M. le Maire :** « Merci. Tout cela sera amplement relayé, pour tous ceux qui n'auraient pas eu le temps de prendre des notes, par la communication municipale et surtout par Vélib', la société gestionnaire. Merci beaucoup. Nous en venons donc aux vœux. »

**VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**V11201720 Vœu relatif à la baisse des moyens de l'État en direction des quartiers populaires**

**M. le Maire :** « Le premier vœu est formulé par Mme Isabelle CHARPENTIER. Adrien TIBERTI va le présenter. Il est relatif aux baisses de crédits de l'État pour la Politique de la ville. »

**M. TIBERTI :** « Merci M. le Maire. Chers collègues, vous avez un vœu amendé et enrichi sur table, qui est désormais un vœu de l'ensemble de la majorité municipale.

De quoi s'agit-il ? Le gouvernement a annoncé au début de l'été, juste après les élections législatives, une série très importante d'annulations de crédits dans tous les ministères. Les annulations de crédit sont permises par la Constitution de la V<sup>e</sup> République, mais cela pose un problème de fond parce que les parlementaires ont voté un budget et le gouvernement s'autorise à ne pas le réaliser. C'est ubuesque, cela n'existe que dans quelques pays hélas, et cela nous éloigne des critères habituellement utilisés pour définir une démocratie.

Parmi ces annulations de crédits, certaines nous concernent tout à fait directement, notamment les crédits de la Politique de la ville. Vous savez qu'il existe un quartier Politique de la ville dans notre arrondissement. Je précise que tous les ministères sont touchés, comme par exemple le Ministère de l'Intérieur. La Direction centrale de la sécurité civile a notamment été touchée par des annulations de crédits. Je fais évidemment allusion à l'actualité.

Un deuxième problème vient s'ajouter : le même gouvernement a décidé un plan social massif à l'échelle de tout le pays. Plusieurs dizaines de milliers d'emplois vont être supprimés, puisque le gouvernement va diminuer très fortement le nombre de contrats aidés. Il se trouve que beaucoup d'associations qui travaillent activement dans le quartier Politique de la ville, et qui permettent de faire avancer ce quartier positivement, vont être touchées deux fois : une première fois en perdant des subventions qui leur étaient promises, et une deuxième fois en perdant les contrats aidés qui leur permettent de fonctionner au jour le jour.

C'est pour s'élever contre cette politique d'austérité ravageuse pour nos quartiers populaires que nous déposons et défendons ce vœu, où nous demandons à notre Maire, à la Maire de Paris d'interpeller le gouvernement pour qu'il revienne sur ces décisions. Plus spécifiquement, nous voulons que le gouvernement garantisse le maintien des postes d'adultes-relais. Je ne reviens pas sur ce dispositif dont nous avons déjà parlé à différents conseils d'arrondissement, et qui joue un rôle pivot dans les quartiers Politiques de la ville. Nous souhaitons également que l'Etat nous fournisse l'assurance sur le maintien des contrats aidés en 2018.

Nous sommes confrontés à une politique qui est terrible pour l'immense majorité de la population, qui l'est beaucoup moins pour les privilégiés, notamment ceux qui paient l'impôt sur la fortune qui, eux, vont avoir une baisse d'impôt. Ce sont les seuls. Nous ne pouvons pas accepter cela en tant que municipalité d'un arrondissement populaire de la capitale. »

**M. le Maire :** « Merci. Le vœu que vous avez envoyé a été, après échanges, complété. Il vous est donc proposé la version amendée, notamment enrichie sur les postes d'adultes-relais qui sont effectivement menacés aujourd'hui, ce qui pose de grands soucis, notamment dans le secteur associatif.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette proposition de vœu ainsi amendé ? Non, je vous propose de passer au vote. »

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant l'annonce de l'annulation des 46,5 millions d'euros de crédits du programme 147 du budget 2017 de l'État non encore engagés au 1er juillet (soit 11% des crédits de paiements du Projet de Loi de Finance 2017) et destinés aux programmes d'actions des associations qui interviennent

dans le cadre des «contrats de ville», en faveur des populations les plus fragiles du pays résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;

Considérant que ces actions se déclinent en programmes vers l'économie et l'emploi, la formation, la lutte contre l'illettrisme, l'éducation scolaire et des temps libres, l'accès aux sports et à la culture, la solidarité, la prévention sanitaire et la santé, le vivre-ensemble dans la cité, les mobilités, la vie sociale de l'habitat, la prévention de la délinquance et des radicalisations, l'accès à la justice et au droit, la citoyenneté, notamment celle des conseils citoyens, et la démocratie de proximité ;

Considérant que l'ensemble de ces actions concourent à rétablir l'égalité républicaine par la fraternité solidaire de la nation, s'appuyant sur une stratégie de «cohésion des territoires » ;

Considérant d'autre part et simultanément que le gouvernement a engagé une diminution du nombre de contrats aidés (320 000 en 2017 contre 459 000 en 2016), portant ainsi gravement atteinte aux actions structurantes menées dans les quartiers populaires.

Considérant qu'en dépit des alertes des associations, collectivités territoriales et élus locaux, le premier ministre, Edouard Philippe, a annoncé début septembre que la diminution des contrats aidés s'amplifierait nettement en 2018.

Considérant que la suppression d'emplois aidés succède à celle des emplois tremplin par la Région Ile-de-France intervenue en 2016, concomitante avec la réduction drastique des financements régionaux en faveur des associations des quartiers populaires (divisée par deux en 2 ans) ;

Considérant qu'à ces mesures s'ajoute également la décision par l'Etat de ne plus renouveler les postes d'adultes relais dans les quartiers dits de Veille Active ;

Considérant que l'ensemble de ces mesures est dramatique pour la survie des associations qui garantissent la cohésion sociale, pour les bénéficiaires de leurs actions, et plus globalement pour les habitants des quartiers populaires, ainsi que, par voie de conséquence, pour l'ensemble des Parisiens,

Considérant que l'ensemble de ces mesures va venir peser sur des structures déjà affaiblies par le renouvellement des conventions adultes-relais dans les quartiers de veille active et par la restriction des critères du BOP 104 (appel à projets départemental Accompagnement et intégration des étrangers primo-arrivants) ;

Considérant que notre arrondissement comprend un quartier « Politique de la Ville » et que nombre d'associations ont d'ores et déjà vu leurs demandes d'emplois aidés rejetées, et s'interrogent sur le renouvellement des contrats en cours ;

Considérant que, dans l'impossibilité de trouver des financements alternatifs dans un contexte de désengagement de l'Etat et de la Région Ile-de-France, ces structures ne pourront par ailleurs pas équilibrer leurs budgets déjà précaires, subissant de fait une « double-peine » ;

Considérant la nécessité de soutenir nos associations, mais aussi notre Régie de quartier et nos centres sociaux, qui contribuent à l'animation, la réussite, la cohésion sociale et à la qualité de vie dans nos quartiers ;

Pour ces motifs,

Sur proposition de Madame Isabelle CHARPENTIER et des élu-e-s des groupes Communistes-Front de Gauche, Socialiste, et Europe Ecologie-Les Verts ;

**EMET LE VŒU QUE :**

- La Maire de Paris demande solennellement au gouvernement de revenir dans l'urgence sur sa décision d'annulation de crédits politique de la ville indispensables à l'équilibre républicain des territoires ;
- Le gouvernement garantisse le maintien des postes d'adultes-relais assurant des missions d'accueil et de médiation dans les associations et structures de proximité, dans les quartiers prioritaires comme dans les quartiers de Veille ;
- L'Etat fournisse un bilan des renouvellement des contrats aidés déjà engagés ainsi que toutes les informations concernant, en 2018, le nombre de création d'emplois possibles et les crédits qui seront alloués aux dispositifs Politique de la Ville.

**M. le Maire :** « Qui s'abstient ? Le groupe Les Républicains. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu ainsi modifié est adopté. »

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**

**V11201721 Vœu relatif à l'opération d'aménagement située 49-53 boulevard de Ménilmontant, 7-15 passage de la Folie Régnauld et 6 rue René Villermé (11<sup>e</sup>)**

**M. le Maire :** « Mme Joëlle MOREL a la parole et M. Patrick BLOCHE lui répondra. »

**Mme MOREL :** « Merci M. le Maire. Le groupe écologiste dépose de nouveau un vœu concernant la parcelle TEP Ménilmontant. Effectivement, une nouvelle fois, les Ecologistes veulent exprimer leur désapprobation concernant le projet de densification de la parcelle. Nous l'avons déjà exprimé à plusieurs reprises, ici au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris. Je ne reviendrai pas sur nos arguments. En particulier, et en tant qu'élue aux espaces verts, je déplore la perte de pleine terre qui se limitera à quelques mètres carrés. Aujourd'hui, la réalité climatique nous démontre l'urgence de préserver la pleine terre et la nécessité de donner à l'eau la possibilité de s'infiltrer dans la terre. Dans le cas contraire, nous allons vers des catastrophes.

Avant d'exprimer le souhait de ce vœu, je souhaite revenir sur un point particulier. Les terrains de sport ouverts apportent à la population, et particulièrement aux jeunes, des espaces libres et gratuits qui permettent des expressions larges et qui favorisent la mixité sociale. Ce terrain vivait bien, s'autogérait sans intervention d'animateurs et d'éducateurs. Il s'agissait d'un lieu particulièrement propice à la rencontre. Depuis plusieurs mois, à quelques rues du TEP, rue Servan, rue Saint-Maur, rue Merlin, les riverains de ces rues sont confrontés à des violences extrêmes. L'intervention de la police est régulière. Malgré ces interventions, les violences se poursuivent. Comment ne pas mettre en relation la présence de ces jeunes, de ces enfants, qui n'ont plus accès au TEP de Ménilmontant, avec les incivilités autour du square de la Roquette ?

Le lundi 28 août, nous avons constaté qu'un nouveau permis de construire avait été affiché sur les grilles. Ce permis de construire a pris en compte des éléments des recours déposés par les différents riverains, collectifs et associations qui se mobilisent contre le projet de densification. Il est important d'expliquer aux riverains quelles sont les modifications de ce permis. C'est pourquoi le groupe écologiste demande que soit organisée, dans le courant du mois de septembre, une réunion publique afin de reprendre la concertation avec les habitants et pour leur

présenter les modifications du projet engendrées par le dépôt de ce nouveau permis de construire. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Je passe la parole à M. Patrick BLOCHE pour répondre. »

**M. BLOCHE :** « Merci. Je ne sais plus combien de saisons ce feuilleton sur le 49-53 boulevard de Ménilmontant a pu délivrer. Je vais bien sûr répondre à votre vœu Mme MOREL, avec seulement un préalable. Nous avons évoqué le fait que les municipalités successives, celle de Georges SARRE et celle que j'ai eu l'honneur d'animer, et évidemment la majorité municipale derrière François VAUGLIN aujourd'hui, ont toujours soutenu Polynotes. La seule observation que je me permettrai de faire, devant témoins, est que les incivilités qui peuvent avoir lieu au square de la Roquette ne datent pas d'aujourd'hui non plus. M. Georges SARRE y était confronté, moi-même également, et elles demeurent. C'est ce que nous appelons un problème structurel, et non conjoncturel.

Cela dit, pour répondre à votre vœu qui demande une nouvelle concertation, ai-je besoin de rappeler qu'une longue et profonde concertation a eu lieu sur ce projet. Elle a d'ailleurs donné lieu à la formalisation de celui-ci, au dépôt puis à l'obtention par Paris Habitat d'un permis de construire.

Vous l'avez rappelé, à juste raison Mme Joëlle MOREL, que des recours ont été déposés contre ce permis de construire et ils font l'objet d'une instruction judiciaire qui est en cours. Il n'existe donc pas, à l'heure d'aujourd'hui, de nouveau permis de construire, mais un permis de construire modificatif qui a été déposé et obtenu par Paris Habitat pour répondre à un certain nombre de points soulevés dans ces recours.

Je rappelle également que l'information aux tiers, une obligation réglementaire, pour le permis de construire et le permis de construire modificatif a été faite par voie d'affichage. Ce permis de construire modificatif est consultable par toute citoyenne et tout citoyen puisqu'il s'agit d'un document public disponible à la Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris.

Pour conclure, j'estime qu'il ne nous appartient pas ici, dans le cadre de ce débat en Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement, de commenter une procédure judiciaire en cours, dans laquelle la Ville de Paris est partie prenante, puisque c'est la Ville qui a délivré le permis de construire. Je crois même que nous prendrions un grand risque à le faire si la séparation des pouvoirs a encore un sens dans notre pays et dans l'Etat de droit.

Pour toutes ces raisons, je souhaiterais que vous retiriez ce vœu et, en cas de maintien, je propose de voter contre. »

**M. le Maire :** « Merci. Mme Nicole SPINNEWEBER a demandé la parole. »

**Mme SPINNEWEBER :** « Merci M. le Maire. Nous apportons notre soutien complet au vœu présenté par Mme MOREL. Je rappelle que nous avons nous-mêmes très souvent évoqué les problèmes qu'elle relève, notamment la forte densification locale de ce projet. Nous avons attiré plusieurs fois l'attention sur le risque de création de violence et de désœuvrement des jeunes qui, lorsque ce petit stade était ouvert, pouvaient travailler, s'amuser et se réunir sans poser aucune difficulté à leur environnement, contrairement à ce qui se passait avant. Nous l'avions indiqué et nous avons même émis un vœu au mois de juin qui a été refusé sur ce sujet.

Nous sommes tout à fait d'accord pour essayer de maintenir un maximum de végétation dans cet arrondissement qui en manque réellement, pour ne pas perdre des espaces herbeux, et pour que ces espaces ouverts aux jeunes soient maintenus dans de bonnes conditions. Pour toutes ces raisons, nous apportons notre soutien complet à la demande de Mme MOREL. »

**M. le Maire :** « M. Stéphane MARTINET a demandé la parole, ce qui me semble légitime étant donné les amalgames qui sont faits. »

**M. MARTINET :** « Tant Mme MOREL que Mme SPINNEWEBER, je voudrais vous dire que je serais extrêmement heureux de pouvoir user d'un argument tel que celui que vous avez évoqué, celui de la fréquentation de cet espace par de nombreux jeunes de ce quartier et qui, ceux que vous évoquez, habitent ou sévissent dans la zone autour du jardin de la Roquette, sur la rue Servan notamment.

Malheureusement – et je n'irai pas jusqu'à dire que vous connaissez mal votre arrondissement alors que vous en êtes élue – il se trouve que les jeunes qui sont à la Roquette ne sont pas ceux qui fréquentaient le terrain de sport ouvert de Ménilmontant. Cela se serait su, parce que nous observons de très près la façon dont les choses se passent dans ces quartiers. Je peux vous dire que les jeunes dans ce quartier qui sont les plus agités, notamment en ce moment, sont ceux qui vivent dans le jardin de la Roquette. Et je vous donne bien du courage pour les faire se déplacer d'un pâté de maisons, parce que j'essaie et que je n'y arrive pas. Je leur fais valoir les offres dans l'arrondissement, sportive et culturelle, y compris des offres culturelles qui les intéressent et répondent à leurs appétences culturelles. Pourtant nous n'arrivons pas à les faire bouger de ce quartier bien que nous essayons d'apporter un certain nombre de solutions.

Je trouve donc que l'argument qui veut que nous avons privé d'un espace ces jeunes qui posent des problèmes est facétieux parce que l'un des problèmes de cet endroit était peut-être que nous n'avions pas autant d'animations que nous en aurions souhaitées. L'offre qui interviendra après les travaux, la construction de ces bâtiments et de ces équipements sportifs, sera peut-être nettement plus structurante car nous veillerons à ce que des organismes investissent ces lieux et notamment peut-être en premier la Direction de la Jeunesse et des Sports. »

**M. le Maire :** « Merci. M. Patrick BLOCHE a la parole. »

**M. BLOCHE :** « Je ne voudrais pas que nous ayons un débat hors sujet. Mme Nicole SPINNEWEBER s'est exprimée et a développé des arguments de fond qui sont ceux de Joëlle MOREL. Nous avons donc un axe Verts / Les Républicains sur ce dossier, il n'est pas nouveau et j'en prends acte à nouveau à l'occasion de cette séance du Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement.

Je regrette une nouvelle fois que l'intérêt général soit oublié et notamment l'intérêt du projet qui permettra d'augmenter l'offre sportive et d'offrir une centaine de logements sociaux à des personnes mal logées actuellement. Cela peut apparaître secondaire, mais il s'agit tout de même de l'objectif principal. Mais je laisse de côté ces arguments de fond, sinon que ce sont les considérants du vœu.

Mais quand je prends le vœu en tant que tel et quand Mme Nicole SPINNEWEBER dit qu'elle va voter ce vœu parce qu'elle est contre le projet, ce n'est pas ce que dit le vœu. Le vœu demande une nouvelle concertation via une réunion publique sur le permis de construire modificatif qui a été déposé par Paris Habitat pour répondre, justement, aux recours qui ont été formés contre le permis de construire initial. Or vous comprenez bien qu'à partir du moment où la Ville de Paris est partie prenante de cette procédure judiciaire, puisque c'est elle qui a délivré le permis de

construire, et que des recours ont été déposés, il revient au juge de trancher, soit en donnant raison aux requérants et en annulant le permis de construire, soit en rejetant les recours et en validant le permis de construire en tant que tel. C'est pour cela que j'ai voté la séparation des pouvoirs et c'est la raison pour laquelle je ne suis pas entré plus avant dans ce dossier.

Je voudrais que, au-delà de ce que nous pensons du dossier, au-delà de la prise en compte ou non des objectifs d'intérêt général portés par ce dossier, nous ayons à l'esprit, au moment où nous voterons ce vœu, qu'une concertation/réunion publique n'est pas possible alors qu'une procédure contentieuse est en cours sur un permis de construire modificatif déposé par Paris Habitat pour répondre aux requérants.

J'espère avoir été plus clair dans ma seconde intervention que dans ma première. Je dis cela pour ne pas avoir un vote qui soit complètement déconnecté du débat que nous avons eu où chacun, et c'est son droit bien sûr, a rappelé s'il était pour ou contre ce projet. »

**M. le Maire :** « Absolument. Merci pour cette utile précision. Retirez-vous votre vœu Mme Joëlle MOREL ? »

**Mme MOREL :** « Non, je ne retire pas le vœu. »

**M. le Maire :** « Bien, nous allons passer au vote. »

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant le projet dit du « TEP de Ménilmontant », situé sur les parcelles des 49-53 boulevard de Ménilmontant, 7-15 passage de la Folie Régnault et 6 rue René Villermé (11<sup>e</sup>) ;

Considérant toutes les craintes déjà évoquées de nombreuses fois concernant ce projet ;

Considérant par exemple sa très forte densité, générée par l'addition de nombreux programmes qui, mis bout à bout, créent une programmation très lourde pour une parcelle peu étendue ;

Considérant également la très importante perte de pleine terre générée par cette opération, à travers notamment la suppression du jardin des Jeunes Pouces ;

Considérant pourtant que ce TEP était à plusieurs titres exemplaire, d'une part car il s'agit d'un espace ouvert qui permet à un quartier très dense de respirer et offre à de très nombreux jeunes un lieu de pratique sportive libre et gratuite, et également car c'est un lieu important de mixité sociale et générationnelle, précieuse pour le quartier ;

Considérant les tensions existantes autour de la réalisation de cette opération, notamment la mobilisation citoyenne de riverains et plus largement d'habitants du quartier contre ce projet ;

Considérant les recours déposés contre le premier permis de construire ;

Considérant le passif de la concertation sur cette opération, les projets présentés lors des réunions publiques s'étant au final révélés différents de celui retenu pour le premier permis de construire ;

Considérant, dans ce contexte déjà difficile, l'affichage d'un nouveau permis de construire par Paris Habitat, sans concertation ni discussion avec les associations de riverains ;

Considérant que le dépôt de ce nouveau permis est fait sans que les riverains soient informés, mais également sans que les réponses aux questions soulevées par les recours déposés aient obtenu des réponses ;

Sur proposition de Madame Joëlle MOREL et des élu-es du groupe écologiste ;

### **EMET LE VŒU**

Qu'une nouvelle réunion publique soit organisée courant septembre sur ce projet, afin de reprendre la concertation avec les habitants du 11<sup>e</sup>, et leur présenter les modifications de ce projet engendrées par le dépôt de ce nouveau permis de construire.

**M. le Maire** : « Qui est pour ? Mme Joëlle MOREL, M. Pierre JAPHET, M. David BELLARD, et les élus Les Républicains. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est donc rejeté. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

### **V11201722 Vœu relatif au mouvement de grève des animateurs de l'école Froment**

**M. le Maire** : « M. Jacques LEFORT a la parole. »

**M. LEFORT** : « Il s'agit d'un dossier particulièrement inquiétant dans cette école puisque, l'an passé, à dix reprises, les animateurs de l'école élémentaire de la rue Froment se sont mis en grève de façon impromptue et pour des raisons qui sont restées, jusqu'à ce jour, totalement inconnues, à la fois des parents d'élèves et peut-être aussi de la Mairie. En effet, à chaque fois que les parents d'élèves posent des questions à la Mairie, cette dernière n'apporte aucune réponse concrète sur les raisons de cette grève.

Face à l'inquiétude grandissante exprimée par ces parents, qui ont lancé une pétition qui a abouti en fin d'année, en quelques jours, à une centaine de signatures de parents, ce qui est énorme à l'échelle d'une école primaire d'arrondissement, nous avons décidé de porter ce dossier en conseil d'arrondissement. Il s'agit d'une école qui souffre d'un mouvement de grève unique dans le 11<sup>e</sup> arrondissement à notre connaissance.

Ce mouvement de grève s'appuie sur les animateurs de cette école, or l'équipe du périscolaire dépend hiérarchiquement de la Ville de Paris. C'est pour cela que le groupement indépendant des parents d'élèves (GIPE) s'est adressé à la Mairie, soutenu par la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) et par les parents qui avaient signé cette pétition. La Mairie a apporté un certain nombre de réponses évasives, en indiquant que le droit de grève était constitutionnel (qui ne le sait pas, surtout dans ce Conseil d'arrondissement ?), qu'aucun service minimum n'était prévu parce que les activités périscolaires ne sont pas obligatoires, que la Mairie a bien sûr demandé aux animateurs de déposer des préavis de 48 heures. Sauf que les grévistes ont déposé tous les jours un préavis entre le 19 et le 30 juin, ce qui annule la bonne intention initiale...

Face à cette situation inquiétante, et alors qu'une nouvelle année scolaire commence, nous souhaitons pouvoir apporter un peu de sérénité aux parents. Parce que devoir aller chercher leur enfant à 11 h 30 ou à 15 heures alors qu'ils ont une vie professionnelle, ce n'est pas toujours facile et c'est même parfois impossible. Nous demandons donc par ce vœu :

- que la transparence soit faite sur les raisons de ces grèves, que le Conseil d'arrondissement en soit informé ce soir,

- que la Mairie donne des informations sur les modalités de fonctionnement du droit de grève au sein de ses équipes périscolaires, de façon à pouvoir anticiper et proposer une éventuelle organisation à la Mairie ou à la directrice de l'école. Nous pourrions ainsi réfléchir par exemple à échanger quelques animateurs ponctuellement de façon à ce que le service soit maintenu entre deux écoles,
- que des solutions soient prévues par la Mairie pour atténuer les effets de ces grèves. Par exemple par le fait, et je viens de le citer, de mutualiser les ressources d'animation entre deux écoles proches et le fait d'autoriser les enfants à emmener leur pique-nique pour qu'ils mangent à l'école si jamais les équipes périscolaires ne peuvent assurer la cantine.

Voilà quelques idées et quelques questions que nous aimerions pouvoir tirer au clair ce soir. Nous vous remercions. »

**M. le Maire :** « Merci. Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, qui a d'ailleurs reçu des parents qui s'étaient émus de cette situation, va vous apporter des réponses. En tout cas, je souligne, non sans plaisir, que vous êtes un fervent défenseur des temps d'activités périscolaires. Nous nous retrouvons au moins sur ce point. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN :** « Effectivement, j'ai reçu les parents du GIPE. M. le Maire leur a également envoyé un courrier, et ainsi qu'à la FCPE, pour apporter toutes ces précisions qui ne vous paraissent pas suffisantes.

Je vais reprendre les considérants et rectifier certains éléments :

- Quand vous dites "une dizaine de jours étalés", il s'agit en réalité de huit jours étalés sur l'année.
- Par rapport à la pétition, il s'agit effectivement de 120 parents, mais sur une école de 260 enfants. Par rapport au préavis d'intention de grève de 48 heures, vous n'êtes pas sans savoir que les grévistes peuvent être grévistes le jour même, contrairement à l'Éducation nationale, dans le périscolaire et à la Caisse des écoles. Mais la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) et la Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE) recommandent que les équipes du périscolaire se signalent 48 heures à l'avance, pour une bonne organisation pour les parents. Nous avons tous des enfants à l'école et nous savons que lorsque nous amenons nos enfants à l'école et que l'école est fermée le jour même sans en avoir été informés, cela est très désobligeant. Effectivement, dans l'école Froment, nous avons eu des jours où les animateurs se sont déclarés en grève le jour même.

Dans les éléments du vœu, il est indiqué que la transparence doit être faite sur les raisons de ces grèves. Ces grèves n'étaient pas du tout en lien avec l'école. Il s'agissait de grèves nationales, par exemple sur la loi travail ou sur les conditions salariales.

Sur le fait que la Mairie donne des informations précises sur les modalités de fonctionnement du droit de grève sur le périscolaire, les modalités précises sont les suivantes : le taux d'encadrement des activités du périscolaire prévoit une présence d'un adulte pour 18 enfants. Effectivement, même si certains animateurs annoncent 48 heures à l'avance qu'ils seront en grève, si d'autres animateurs se mettent en grève au dernier moment, le temps périscolaire de 11h30 à 13h30 n'est plus possible si la sécurité n'est pas assurée. C'est effectivement très gênant pour les parents, mais quand nous avons des enfants dans une école dont nous savons qu'elle a de grandes chances d'être fermée, il faut essayer de s'organiser à l'avance entre parents. Nous ne pouvons pas faire autrement.

Vous demandez aussi si les activités peuvent être maintenues si le REV (Responsable Educatif Ville) est lui-même en grève. Les activités peuvent être maintenues si une personne est titulaire du BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) dans l'encadrement et que les animateurs sont suffisamment nombreux.

Vous dites ensuite que le mouvement de grève n'est pas résolu et que des solutions doivent être prévues par la Mairie pour en atténuer les effets, par exemple, mutualiser les ressources d'animation avec d'autres écoles. Cela n'est pas possible parce que, lorsqu'une grève a lieu dans une école – c'est le cas avec les enseignants, et comme dans toute entreprise – nous n'allons pas déplacer des animateurs ou des enseignants d'une école à l'autre. Cela signifierait que nous brisons la grève. Ce n'est pas possible.

Ensuite "donner un pique-nique aux enfants qui mangeraient dans l'école" : puisque les animateurs sont absents, nous n'avons personne pour surveiller les enfants, ce n'est donc pas possible. Par exemple, ce jour-là, même si la Caisse des écoles avait prévu le repas, le problème réside dans le fait qu'il n'y a pas d'animateur. Je vais vous donner un exemple précis. Vous savez que demain, le 12 septembre, une grève aura lieu. Comment cela va-t-il se passer ? Le cabinet du Maire reçoit un mail de la DASCOS qui annonce les écoles qui seront fermées. Par exemple, l'école Présentation sera fermée demain. Nous avons reçu le mail et les parents ont été prévenus car les enseignants en grève ont une obligation de prévenir 48 heures à l'avance. Au niveau du périscolaire, nous avons également reçu l'information sur le fait que les services étaient soit maintenus soit dégradés : si le nombre d'animateurs est suffisant pour la sécurité mais qu'il ne permet pas de faire une activité, nous appelons cela un service dégradé. Les enfants peuvent manger à la cantine mais ils n'auront pas d'activité. Nous avons reçu aussi un mail de la Caisse des écoles qui annonce que le service de cantine ne sera pas assuré parce que le personnel est en grève dans certaines écoles (Godefroy Cavaignac, Servan, Saint-Maur, Saint-Bernard). Dans ce cas-là, comme les animateurs ne sont pas grévistes, les directeurs d'école ont affiché à l'extérieur la proposition d'apporter un pique-nique. Les enfants pourront prendre un pique-nique et les équipes d'animateurs s'occuperont de nettoyer le restaurant scolaire.

Il existe donc plusieurs niveaux et l'école Froment, demain, n'est pas en grève. »

**M. le Maire :** « Merci pour cette réponse extrêmement circonstanciée. Vous voyez que, de façon tout à fait pratique, le droit de grève est un droit constitutionnel, qui est encadré par un certain nombre de lois. Le service minimum existe dans l'éducation nationale, mais il n'existe pas pour les temps d'activités périscolaires. Ce que vient de vous expliquer Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN n'est ni plus ni moins que la traduction concrète de cela. Quand des agents des temps d'activités périscolaires décident de se mettre en grève, ils peuvent accepter ce que nous leur demandons, c'est-à-dire respecter le délai de prévenance de 48 heures, mais ils n'y sont en rien obligés. Nous devons donc jongler et faire avec.

Votre vœu comportait des questions avant d'arriver sur les deux propositions. Mme PRADINAS-HOFFMANN vous a répondu, et vous voyez que les propositions ne sont pas possibles. Nous vous demandons donc de retirer votre vœu sinon nous serons obligés de voter contre. »

**M. LEFORT :** « En fait, je devrais retirer le dernier alinéa sur les solutions prévues pour atténuer les effets. Comme vous avez déjà répondu aux deux premiers alinéas, nous allons pouvoir ensemble voter le vœu.

Humour à part, je pense que nous allons le maintenir pour conserver cette alerte. J'en déduis une forme de fatalisme qui m'inquiète parce que je trouve que, même si le droit de grève est constitutionnel, il est important de bien prendre conscience de la désorganisation qu'il provoque chez de ces parents qui doivent mettre parfois certains de leurs engagements professionnels en péril en raison de ces grèves intempestives.

Je pense aussi parfois à ces problèmes de sécurité pour les enfants, parce que certains parents ne sont pas prévenus. Etant donné que cela se passe par sms ou par mail, ils peuvent avoir laissé passer l'information et l'enfant peut se retrouver sans personne pour venir le chercher à 11 h 30 ou à 15 h au moment où il ne reste plus personne pour s'en occuper.

Effectivement, j'entends bien les arguments que vous nous avez expliqués, Mme PRADINAS-HOFFMANN, et je vous remercie d'avoir pris le temps de répondre à toutes ces questions. Je trouve qu'il existe tout de même une belle marge de progrès afin que, sans remettre en cause le droit de grève, nous puissions en atténuer les effets pour les parents de façon à éviter qu'ils soient pris en otage par ces grèves, surtout quand elles se montrent autant à répétition dans une école précise de l'arrondissement. »

**M. le Maire :** « Bien. Je donne la parole à M. Adrien TIBERTI, même si je crains que cela ne relance le débat. »

**M. TIBERTI :** « M. LEFORT, si une grève n'est pas intempestive, elle ne sert à rien. C'est le principe de la grève. Certains d'entre vous feraient bien de faire grève de temps en temps, mais peut-être qu'ils appartiennent à une classe de la société qui n'a jamais besoin de défendre ses intérêts de cette façon-là. M. LEFORT, si le droit de grève est dans la Constitution, c'est parce que nous ne voulons pas l'inverse, c'est-à-dire du travail forcé. C'est parce qu'elle crée des désagréments qu'une grève offre éventuellement la possibilité aux travailleurs qui la font, en perdant leur salaire, d'obtenir satisfaction sur leurs revendications.

Il se trouve que l'histoire de notre pays a permis, à travers de très importants mouvements de grève, d'obtenir des choses auxquelles vous n'avez pas à renoncer. Par exemple, en 1936, quand les ouvriers de la métallurgie, et notamment l'enseigne du secteur privé de ce pays, se sont mis en grève, ils ont obtenu les congés payés. Vous allez peut-être me dire que vous ne prenez jamais de congés payés, M. LEFORT. Ah, cela est sûr, ils ont créé des désagréments. Le pays était arrêté. Nous pourrions recommencer pour 1968, ou pour plein d'autres moments.

La grève crée des désagréments, sinon cela ne sert à rien de faire grève. C'est tout et il faut l'entendre. Les travailleurs du service périscolaire ont le droit de faire grève et ce n'est pas parce qu'ils s'occupent des enfants des autres qu'il faudrait les en empêcher. »

**M. le Maire :** « Nous n'allons peut-être pas entrer dans des échanges que vous affectionnez tant l'un et l'autre. M. LEFORT demande la parole. »

**M. LEFORT :** « Monsieur TIBERTI, merci pour ce petit rappel du petit livre rouge qui est le vôtre. Je voudrais bien entendu rappeler encore une fois que nous ne sommes pas contre le droit de grève. Mais que si jamais le droit de grève était un tout petit peu mieux utilisé dans notre pays, peut-être que nous obtiendrions beaucoup plus, à l'instar de ce qui se pratique dans certains pays comme l'Allemagne ou d'autres, où ceux qui se mettent en grève et les organisations syndicales sont capables d'instaurer un vrai dialogue avec ce que vous appelez le patronat. Là, les ouvriers sont beaucoup mieux défendus.

Je pense que si jamais ces grèves ont vocation à gêner, il s'agit d'abord de gêner ceux qui sont hiérarchiquement responsables de ces personnes, mais pas forcément les parents. Nous pourrions tout à fait arriver à mettre en place une structure qui permette, si jamais ces animateurs sont grévistes, à la Mairie et à l'école de s'organiser. Cela coûtera et gênera la ville, donc elle fera attention aux revendications de ces grévistes.

Je note au passage que les grévistes se mettent en grève pour des sujets nationaux sur lesquels la directrice de l'école n'a aucune prise. En l'occurrence, si la Mairie avait l'envie d'organiser les choses correctement quand les animateurs se mettent en grève, et c'est leur droit, elle accepterait de subir elle-même l'impact de ces grèves et non à le transférer sur les parents qui sont pris en otage. Ceux-ci doivent venir, du jour au lendemain, chercher leur enfant alors qu'ils ont des engagements professionnels. Certains viennent de très loin, de province, notamment des travailleurs acharnés qui votent peut-être communiste ! Ils doivent venir chercher leur enfant à des moments où ils ne pouvaient pas le faire : ils sont donc bien pris en otage par ces grèves. Il est donc de la responsabilité de la Mairie de trouver des solutions si cela est possible. Si cela n'est pas possible, votez pour nous et nous en trouverons à votre place. »

**M. le Maire :** « Il faut conclure sur ce débat. En l'occurrence, ce que vous nous demandez, et vous l'avez très clairement exprimé, c'est que la Mairie endosse un rôle de casseur de grève. Il est évidemment hors de question pour nous d'entrer dans ce type de posture. Les propositions que vous faites ne sont pas prévues par les réglementations et le Code du travail. Le débat que vous venez de porter dépasse de loin les compétences du Conseil d'arrondissement. Je vous suggère de vous présenter à la députation avec ce projet politique, d'essayer d'être élu dans cet arrondissement et de porter des projets de loi qui feraient ce que vous appelez de vos vœux. Cela s'appelle la démocratie. En l'occurrence, la démocratie nous a portés en responsabilité pour organiser les temps d'activités périscolaires, pour que la Ville de Paris tienne son rôle et sa place dans les écoles et n'outrepasse pas ses droits par rapport aux propres salariés qu'elle emploie.

Je pense que les positions ont été clairement exprimées. Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN redemande la parole. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN :** « Je voudrais faire une petite rectification. Quand des grèves sont prévues, un affichage est prévu à l'extérieur de l'école. Lorsque nous avons des mouvements de grève, les parents ou leurs babysitters doivent y prêter attention. De plus, suite à ce qu'il s'est passé à l'école Froment, la CASPE a revu le périscolaire en leur demandant d'améliorer la communication avec les parents. Nous sommes passés l'autre jour à l'école Froment et nous avons vu une affiche qui invitait les parents à une réunion parents et périscolaire. »

**M. le Maire :** « Absolument. C'est par la négociation et par la discussion que nous pouvons arriver à faire bouger les positions, et non par la contrainte face au droit constitutionnel de grève amplement rappelé ce soir. Nous allons procéder au vote sur ce vœu. »

### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant la nécessité d'aborder l'année scolaire qui se présente dans la sérénité, tant pour les enfants, les salariés des écoles, que pour les parents,

Considérant les grèves à répétition que l'école élémentaire de la rue Froment a connue durant l'année scolaire 2016-2017 parmi l'équipe périscolaire : une dizaine de jours étalés dans l'année, phénomène que ne semblent pas connaître les autres écoles de l'arrondissement à une telle ampleur,

Considérant que les animateurs grévistes dépendent hiérarchiquement de la ville de Paris,

Considérant la très grande inquiétude des parents d'élèves, matérialisée par une pétition lancée mi-juin à l'initiative du Groupement indépendant de parents d'élèves (GIPE), qui a reçu en quelques jours le soutien de l'autre fédération présente dans l'école, la FCPE, et de plus de 120 parents d'élèves, ce qui est tout à fait considérable à l'échelle d'une école primaire d'arrondissement,

Considérant les échanges de juin entre ces fédérations et la mairie qui ont abouti à des réponses imprécises se bornant à rappeler que le droit de grève était constitutionnel, qu'aucun service minimum n'est prévu car les activités périscolaires ne sont pas obligatoires, que la Mairie a demandé aux animateurs de déposer des préavis d'intention de grève 48h à l'avance (demande hélas rendue inopérante lorsque des préavis sont déposés chaque jour, comme entre le 19 et le 30 juin...), etc.

Considérant que ces réponses ne peuvent satisfaire des parents pris en otage, qui doivent imaginer des solutions lorsque la cantine est fermée, venir au pied levé chercher leur enfant à 11h30 puis à 15h, trouver des gardes d'enfant en urgence, ou déposer des jours de congés à la dernière minute ce qui peut mettre en péril leurs engagements professionnels,

Considérant que, sans remettre en cause le droit de grève, l'incompréhension des parents d'élèves reste totale à ce stade, et leur inquiétude très élevée pour l'année qui vient, et que pour préserver le service public il est nécessaire d'en comprendre les rouages pour mieux l'améliorer ensemble,

Sur proposition de M. Jacques LEFORT et des élus Les Républicains,

#### **EMET LE VŒU**

- Que la transparence soit faite sur les raisons de ces grèves : que le conseil d'arrondissement en soit informé ce soir, ainsi que les parents d'élèves ultérieurement,
- Que la mairie donne des informations précises sur les modalités de fonctionnement du droit de grève au sein des équipes périscolaires : au bout de combien d'animateurs en grève le service (cantine ou activités périscolaires) est annulé ? Les activités peuvent-elle être maintenues si le Responsable Educatif ville (REV) qui les encadre est lui-même en grève ?
- Que tant que le mouvement de grève n'est pas résolu, des solutions soient prévues par la mairie pour en atténuer les effets. Par exemple :
  - mutualiser les ressources d'animation avec d'autres écoles,
  - donner aux enfants un pique-nique qu'ils mangeraient dans l'école.

**M. le Maire :** « Qui est pour ? Les élus Les Républicains. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est donc rejeté. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

#### **V11201723 Vœu relatif à l'animation ludique ponctuelle de l'avenue de Bouvines**

**M. le Maire :** « M. Jacques LEFORT a la parole. »

**M. LEFORT :** « Il s'agit ici de faire une proposition au Conseil d'arrondissement concernant le projet du budget participatif appelé « La rue aux enfants ». Après avoir été voté, celui-ci avait commencé à être mis en place rue du Général Renault, en face de la Maison des associations et du square Maurice Gardette. J'ai participé à une réunion publique à son sujet, et je me souviens avoir noté l'inquiétude des riverains sur le bruit qu'engendrait cette « rue aux enfants », car la rue du Général Renault est assez peu large. En l'occurrence, elle se prête peut-être assez peu à

l'exercice parce qu'elle est aussi assez limitée en profondeur : si un enfant veut y apprendre à faire du vélo, il est rapidement freiné par le fait qu'il arrive au bout de la rue.

Nous avons donc une proposition à faire à l'ensemble des élus du Conseil d'arrondissement : mettre en place ce même projet avenue de Bouvines. Du fait de la rénovation de la place de la Nation, l'avenue de Bouvines se retrouve être un parking à ciel ouvert dont l'accès est assez limité. Pour mémoire, l'avenue de Bouvines est aussi longue que large. Même si ce parking est utile, nous pourrions par exemple, ponctuellement, une fois par mois, en limiter l'accès de façon à ce que les enfants du quartier, notamment ceux de l'école qui se trouve juste à côté, puissent apprendre à faire du vélo et du roller, et pouvoir ainsi plus facilement s'élancer en famille dans de grandes escapades un peu plus tard.

Notre proposition est donc de fermer en partie l'avenue de Bouvines pour que les enfants puissent s'initier aux circulations douces une fois par mois, par exemple le mercredi après-midi, puisque ce sont des moments où ils ont un peu plus de temps. Nous proposons également qu'un premier test ait lieu lors de la Semaine de la mobilité durable, qui va se tenir fin septembre dans l'arrondissement. Si jamais il est trop tard pour l'organiser, nous pourrions faire ce test un peu plus tard dans l'année. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Je vais passer la parole à M. Pierre JAPHET pour répondre. »

**M. JAPHET :** « Merci M. le Maire. Pour clarifier peut-être la morphologie des deux rues en question, la rue du Général Renault est en fait carrée car elle est quasiment aussi large que longue. L'avenue de Bouvines est tout de même un peu plus longue que large.

Je voudrais resituer le contexte du projet et vous expliquer où nous en sommes. Comme vous le disiez, ce projet Rue aux enfants est un projet issu du Budget participatif 2014. Le projet consiste à équiper vingt tronçons de voies parisiennes, si possible une dans chaque arrondissement, avec des barrières de sécurité repliables à chaque extrémité. Il prévoit aussi la réalisation de marquages au sol pour matérialiser un certain nombre de jeux : marelle, damier, escargot, labyrinthe. Le vélo n'est pas mentionné dans le projet. Ce n'est donc pas nécessairement un projet autour du vélo. Dans certains créneaux horaires fixés en accord avec la Préfecture de police, par exemple durant trois heures en fin d'après-midi, les barrières seraient donc fermées et la rue rendue aux enfants et à la circulation piétonne. Pour jouer en toute sécurité, les activités seraient encadrées et animées par des associations agréées par la Ville. Il s'agit d'un extrait du libellé du projet.

Suite au vote de ce projet en 2014, nous avons pressenti une rue dans le 11<sup>e</sup> pour ce projet, qui était la rue du Général Renault, vous l'avez rappelé. Ce projet a fait l'objet d'une première concertation en réunion publique, ce que vous avez rappelé également. Je tiens à clarifier un point. Des réserves ont effectivement été exprimées par un certain nombre de riverains, mais elles portaient surtout sur la suppression du stationnement. Quelques voix marginales s'inquiétaient du bruit que font les enfants mais je me rappelle que nous avons eu des échanges sur le fait que si notre société commence à considérer les enfants comme des nuisances, nous avons là un vrai problème. Voilà les teneurs du débat qui a eu lieu.

Effectivement, d'autres habitants, notamment les parents d'élèves de l'école Bouvines, nous ont sollicités pour porter un projet avenue de Bouvines. Mais à l'époque, cette avenue n'était pas éligible au dispositif puisque la ligne 57 passait par l'avenue de Bouvines. C'est pour cela que nous avons continué à flécher la rue du Général Renault pour ce projet. Aujourd'hui, c'est cette rue qui est retenue.

Cependant, au niveau parisien, la mise en œuvre du projet a été suspendue en juillet 2016 par la Préfecture de police, notamment face à la difficulté de gérer des fermetures temporaires. Si vous allez sur le site du Budget participatif, cela est écrit noir sur blanc. Vous pouvez trouver en ligne l'état d'avancement du projet. S'est ensuivie une négociation entre la Ville et la Préfecture qui a abouti à un projet finalement plus ambitieux puisque, pour éviter cette difficulté des fermetures temporaires, le choix a été fait d'aboutir à des fermetures pérennes, des piétonisations et des aménagements pérennes des rues retenues.

Aujourd'hui, un certain nombre d'expérimentations ont commencé, comme dans la rue Bignon (12<sup>e</sup>) ou la rue des Coutures Saint-Gervais (3<sup>e</sup>). Contrairement à ce que je viens de vous dire, la Préfecture de police a finalement autorisé, pour la rue des Coutures Saint-Gervais, des fermetures ponctuelles les mardis et vendredis de 16h30 à 19 h de septembre à octobre et d'avril à juin, hors vacances scolaires. Cela correspond davantage à l'esprit de la première mouture du projet de la rue aux enfants. Mais nous en sommes encore à un stade expérimental, puisque nous avons eu concrètement une fermeture en juin et nous aurons une deuxième fermeture vendredi prochain. Des concertations sont en cours pour ouvrir la rue Colette Magny (19<sup>e</sup>) avant la fin de l'année. Nous espérons évidemment que la rue du Général Renault sera l'une des prochaines rues aux enfants à voir le jour concrètement.

Ceci étant clarifié, je tiens à vous rassurer par rapport à votre vœu. Nous sommes évidemment tout à fait favorables à ce qu'un projet de piétonisation ponctuelle de l'avenue de Bouvines puisse voir le jour. Ce n'est pas un hasard si nous avons soutenu, dans le cadre du projet d'aménagement de la place de la Nation, la fermeture de l'avenue de Bouvines entre les deux terre-pleins latéraux et surtout, la nécessaire redirection de la ligne 57 sur l'avenue de Taillebourg. Ce réaménagement ouvre de nouvelles possibilités. Vous l'avez rappelé également dans vos considérants, nous avons soutenu l'installation d'une ludothèque pérenne qui s'inscrit dans cet esprit de rue aux enfants. Nous avons également fait d'autres aménagements avenue de Bouvines, notamment le réaménagement des jardinières situées en pied d'arbre, la modification du stationnement pour mieux sécuriser les traversées piétonnes.

Sur le fond, nous sommes tous d'accord pour avancer sur ce sujet. Malheureusement, nous ne pouvons pas voter votre vœu dans l'état pour trois raisons. Sur le premier point, vous demandez que l'avenue de Bouvines soit fermée au moins en partie une fois par mois : je pense que vous le comprenez maintenant après ces explications, mais la Mairie ne décide pas seule de la fermeture ponctuelle de l'avenue de Bouvines ou de toute autre rue. La seule chose que nous pouvons faire est d'entamer un dialogue avec la Préfecture de police pour lui demander son accord. En outre, pour obtenir son accord, il est indispensable d'identifier au préalable une association qui porte le projet. L'association sera partie prenante de la gestion de cette fermeture.

Par rapport à votre deuxième point, vous comprenez bien qu'il faut arriver à réunir ces deux conditions, même pour une expérimentation. Il est donc évidemment exclu de parvenir à cela pour la Semaine de la mobilité durable qui démarre la semaine prochaine.

Comprenez pourquoi nous ne pouvons pas voter le vœu, même si nous sommes d'accord sur le fond. Je vous propose donc de retirer votre vœu. En résumé, nous allons faire ce que vous attendez de nous, mais nous ne pouvons pas voter le vœu car cela ne se déroulera pas exactement comme vous le proposez. »

**M. le Maire :** « Acceptez-vous de retirer le vœu ? »

**M. LEFORT** : « Il serait dommage de retirer une si belle idée des archives de notre Conseil d'arrondissement. Je vous remercie M. JAPHET de cette explication constructive des raisons qui vous poussent à ne pas voter le vœu. Je note ce besoin d'entamer un dialogue avec la Préfecture avant d'engager un projet de telle nature. Je ne suis pas sûr que le dialogue avec la Préfecture ait été entamé de façon aussi constructive s'agissant des pistes cyclables rue de Rivoli, quand nous voyons la réaction actuelle de la-dite Préfecture. Si nous devons chercher une association, je pense que nous en avons suffisamment dans le quartier, notamment autour de la place de la Nation, pour en trouver une assez rapidement. Cela étant dit, nous allons maintenir notre vœu. »

**M. le Maire** : « J'ajoute aux excellents arguments avancés par M. JAPHET le fait que trouver un porteur de projet n'est pas une mince affaire. Nous allons essayer de faire cela en synergie avec la ludothèque dont nous espérons qu'elle reviendra sous la forme des ludo-mobiles avant d'être pérennisée rapidement.

Enfin, il faut tenir compte d'un autre élément, la nécessité d'engager une concertation. À partir du moment où nous savons ce vers quoi nous avons envie d'aller, il faut évidemment confronter ce projet aux habitants de cette rue pour obtenir leur avis, leur adhésion, et leur envie de faire autrement.

Dernier point, purement formel mais qui a néanmoins son importance : le vœu tel qu'il est présenté, au-delà des remarques formulées par M. JAPHET viserait à ce que nous votions en Conseil d'arrondissement un vœu pour que l'exécutif du 11<sup>e</sup> arrondissement agisse. Nous ferions donc cela sous votre dictée. Or M. JAPHET vous l'a indiqué, nous le faisons volontairement. Nous allons le faire en respectant les différentes étapes (préfecture, association, concertation) pour faire en sorte que le projet rencontre tout le succès souhaité et souhaitable. Nous allons passer au vote. »

### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant la nécessité de grands espaces pour que les enfants de nos quartiers puissent apprendre à faire du vélo ou du roller, et s'initier à ces modes de circulation à la fois ludiques et sportifs avant de pouvoir s'engager dans de grandes promenades familiales,

Considérant que des espaces de ce type sont actuellement offerts dans l'anneau central de la place de la Nation laissé libre par le test actuellement en cours, mais que ces espaces n'ont pas vocation à rester 'goudronnés' en l'état,

Considérant que l'aménagement prévu pour la place de la Nation condamne à terme l'accès à l'avenue de Bouvines par le centre de la place, faisant de l'avenue de Bouvines un parking certes utile, mais relativement peu fréquenté en termes de circulation,

Considérant que l'avenue de Bouvines est quasiment aussi longue que large, coincée entre la place de la Nation et la rue de Montreuil, et que sa piétonisation ponctuelle et partielle sera relativement indolore, l'accès à la rue de Montreuil étant possible de multiples façons depuis la place : par les avenues de Taillebourg ou Philippe Auguste, ou encore la rue de Tunis, par exemple.

Considérant que le budget participatif avait été à l'origine d'un projet de « rue aux enfants » dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, et que ses premiers tests rue du Général Renault avait suscité une défiance des riverains du fait des nuisances sonores engendrées par le phénomène « cour de récréation » dans une rue relativement étroite,

Considérant que ce phénomène ne devrait pas se produire avenue de Bouvines du fait à la fois de sa très grande largeur, et du nombre restreint de ces habitations à cause de la présence de l'école sur quasiment tout son côté est,

Considérant le vœu voté à l'unanimité des élus du 11<sup>e</sup> arrondissement de maintenir le kiosque à jeu sur la place de la Nation à l'extrémité de l'avenue de Bouvines, créant à cet endroit de la place un écosystème ludique qui pourrait ponctuellement être élargi sur l'avenue de Bouvines, d'autant plus qu'il profiterait ainsi plus directement aux enfants de l'école mitoyenne, surtout si cet élargissement a lieu le mercredi après-midi, voire durant le temps périscolaire le mardi ou le vendredi à partir de 15h,

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élus Les Républicains,

#### **EMET LE VŒU**

- Que l'avenue de Bouvines soit fermée au moins en partie une fois par mois afin que les enfants puissent s'y initier aux circulations douces, et cela idéalement le mercredi après-midi,
- Qu'un premier test ait lieu à l'occasion de la semaine de la mobilité durable qui se tiendra fin septembre dans l'arrondissement, sinon plus tard dans l'année.

**M. le Maire :** « Qui est pour ? Les élus Les Républicains. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est rejeté mais l'avenue de Bouvines sera agréable à vivre. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

#### **V11201724 Vœu relatif à la sauvegarde du manège de la place du Père Chaillet**

**M. le Maire :** « Je passe la parole à M. Jacques LEFORT. »

**M. LEFORT :** « Voilà également un vœu qui devrait faire consensus, mais peut-être que, parce qu'il est présenté par les élus Les Républicains, il ne sera pas voté. Nous le regrettons alors que les Français ont montré par leur récent vote qu'ils aspiraient à ce que les murs tombent entre les partis, de façon à construire ensemble une politique pragmatique au service du pays.

Le vœu reprend tout simplement une idée qui a été formulée par le conseil de quartier Bastille-Popincourt et par le conseil de quartier Léon Blum - Folie Regnault. Lors des plénières de fin juin de chacun de ces conseils de quartier, un vœu a été émis entraînant un débat pour demander que le manège de la place du Père Chaillet soit maintenu en l'état ou qu'une présentation du projet de marché bio soit faite au conseil de quartier, puisque c'est justement à l'occasion de l'implantation de ce marché bio sur la place du Père Chaillet que le manège a été menacé dans son existence.

Je rappelle qu'il a été menacé en quelques jours en juin, puisque les tenanciers du manège ont été sommés de démonter leur manège fin juin. Cela a constitué une grande surprise pour eux et pour les habitants, l'émoi suscité par cette décision de la mairie fut important. Des vœux ont été émis par les conseils de quartier ; les habitants attendent que nous puissions arriver soit à concilier le manège et le marché bio, soit à installer le marché bio à un autre endroit à proximité de la place, de façon à maintenir ce manège. Leur souhait est que nous trouvions une solution pour que les enfants du quartier et leurs parents puissent continuer à s'émerveiller dans ce manège pour les années qui viennent, comme ils l'ont fait depuis des décennies dans le 11<sup>e</sup> arrondissement.

Nous vous soumettons plusieurs idées :

- Le marché bio et le manège peuvent être placés au même endroit. Je rappelle que le marché bio est prévu pour ne se tenir qu'une fois par semaine, alors que le manège se tient tout les jours.

- Trouver un emplacement proche de la mairie pour le manège ou pour le marché bio. Par exemple, le parvis de la mairie se prêterait parfaitement à avoir un marché bio une fois par semaine, étant donné qu'il serait facilement accessible de part et d'autre de l'avenue Parmentier et du boulevard Voltaire pour les camions qui pourraient se garer une fois par semaine.
- Si vous insistez pour que le marché bio se tienne en lieu et place du manège, nous souhaitons que ce manège puisse être déplacé à un autre endroit et surtout, qu'il puisse être maintenu en l'état au moins jusqu'aux fêtes de Noël, puisque je rappelle que le manège est tous les ans mis à disposition gratuitement, certainement grâce à une subvention de la Mairie, des jeunes Parisiens qui ne partent pas pendant les fêtes de Noël, et cela fait leur bonheur.

Pour synthétiser, nous demandons que la Mairie étudie avec bienveillance la coexistence du manège et du marché bio. Cela permettrait aux familles qui viennent au manège de bénéficier des saveurs de saison qu'offre ce panier bio et d'être attirées par un achat éventuel. Il s'agirait d'une synergie intelligente pour tout le monde.

Deuxièmement, nous proposons que, si la coexistence du manège et du marché n'est pas retenue, nous trouvions un emplacement proche pour le prochain appel d'offres relatif au bail de ce manège. Enfin, nous souhaitons que ce manège ait une prolongation d'activité telle qu'actuellement au-delà des vacances de Noël.

Je complète par un point qui ne figure pas sur le vœu : présenter le projet de l'agence du bureau d'études aux deux conseils de quartier de façon à ce que chacun sache à quoi va ressembler le projet et que toutes les bonnes idées émises par les habitants puissent être recueillies par les architectes de ce projet. »

**M. le Maire :** « Je vais donner la parole à M. Philippe DUCLOUX pour qu'il nous rassure. Est-ce que nous sommes les amis des enfants ? »

**M. DUCLOUX :** « Evidemment M. le Maire. Il n'y a que M. LEFORT pour penser le contraire. Je voulais lui dire, avant de parler de la création du marché bio et du manège, qu'il anticipe un peu parce qu'il nous fait des propositions. Mais les propositions doivent être faites en 2020 à l'occasion des prochaines élections municipales. Il s'agit ici d'un vœu. Un vœu n'est pas une décision. En revanche, le programme sur lequel nous avons été élus en 2014 comprenait la création d'un marché bio dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. C'est le premier point, le plus important, qui fait que nous sommes amenés à débattre ce soir d'un autre sujet sur lequel je reviendrai dans quelques instants.

Le marché bio était très attendu. La majorité autour de cette table a vraiment tenu à ce que ce projet figure dans notre programme de mandature et les personnes qui nous ont élus ont également voté pour cette mesure. C'est un engagement fort puisque nous avons aujourd'hui cinq marchés dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Nous organisons parfois aussi des marchés gourmands avec une structure qui intervient dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Mais nous n'avons pas de marché bio jusqu'à présent. Tout le débat que nous avons eu précédemment sur la Caisse des écoles correspond à cette volonté du 11<sup>e</sup> arrondissement d'être à l'avant-garde sur ce sujet. Je l'ai montré quand j'étais à la Caisse des écoles, mais aujourd'hui le commerce est aussi la volonté d'avoir des produits de qualité.

Je dis cela parce que le Père Chaillet n'a pas été choisi au hasard, M. LEFORT. Nous sommes dans un quartier qui est en pleine transformation. Un certain nombre de grossistes quittent la rue Sedaine, la rue Popincourt, et le boulevard Voltaire. Notre logique et notre politique visent à

remettre du commerce de proximité dans les lieux qui sont susceptibles d'être vacants. Le fait d'installer un marché place du Père Chaillet se fera évidemment en lien avec les commerçants qui sont présents rue de la Roquette, avenue Ledru Rolin, rue Basfroi et rue Sedaine. J'ai présidé la Semaest entre 2008 et 2014, et la volonté de remettre des commerces de qualité et notamment des commerces bio dans ce quartier est une politique globale. Ce marché bio s'inscrit totalement dans cette politique globale de circuit court de qualité et de commerces qui font que les habitants du 11<sup>e</sup> arrondissement recherchent de plus en plus la qualité.

Je remercie les membres du conseil de quartier Bastille-Popincourt et du conseil de quartier Folie Regnault qui se sont exprimés sur ce sujet, parce que cela montre aussi l'intérêt des conseils de quartier sur cette question. Je répondrai favorablement à votre dernière demande M. LEFORT. Il va de soi que nous irons présenter aux conseils de quartier, avec l'agence Intensité, le projet qui a été rendu parce qu'il s'agit d'un dossier sur lequel la concertation a été optimale.

Sur la question du manège, il existe aujourd'hui deux types de questionnements. Le premier est relatif à la présence et à la venue d'un marché bio sur cette place. Nous avons un espace et, avec M. Florent HUBERT qui est chargé de l'espace public, nous essayons de trouver les meilleures solutions pour faire en sorte que nous puissions cohabiter, que le manège soit préservé et que le marché bio puisse s'installer dans les meilleures conditions. L'agence Intensité a rendu deux avis, un avis sans le manège et un avis avec le manège. Je voulais vous rassurer, parce que M. François VAUGLIN et moi-même avons reçu à plusieurs reprises les gens qui tiennent ce manège, de père en fille, de père en fils. Il s'agit d'une activité familiale qui fait que nous sommes très attachés, M. François VAUGLIN, moi-même et l'ensemble des élus de ce Conseil d'arrondissement, à ce que représente ce manège. C'est un élément intergénérationnel qui regroupe les familles et qui permet aux enfants de pouvoir passer un agréable moment. Notre volonté est simple : il faut permettre la cohabitation entre les deux dans les meilleures conditions.

La seule chose que vous n'avez pas dite, M. LEFORT, est qu'il existe parfois des règles et des règlements qui évoluent. En l'occurrence, lorsque les propriétaires du manège ont appris qu'il devait quitter les lieux le 1<sup>er</sup> juillet dernier, c'est en raison d'une ordonnance du 19 avril dernier qui était relative à la propriété des personnes publiques : toutes les occupations du domaine public de ce type devront être remises en concurrence par le biais d'un appel à proposition. Le manège, comme un certain nombre de structures comme les fleuristes ou les libraires, fait partie de ce cadre et a dû déposer avant le 8 septembre dernier un projet pour pouvoir conserver la genèse et le fonctionnement de ce manège. Cette situation nous dépasse car il s'agit d'un règlement parisien auquel chacun et chacune doit évidemment se soumettre. Cela explique le fait que le manège ait reçu ce courrier au mois de juin dernier.

M. François VAUGLIN et moi-même les avons reçus. Nous avons été très à l'écoute de leur demande parce que cette entreprise existe depuis très longtemps. Il nous a été rappelé que le manège était une fabrication française, avec la qualité des matériaux et qu'il existait une présence quasi régulière des enfants et des familles qui se rendent place du Père Chaillet.

Vous l'aurez compris M. LEFORT, et je le répète, nous aimons les manèges dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et plus particulièrement celui-là. Il faut rappeler qu'il était installé place de la République avant. Le principe des manèges n'est pas forcément d'être toujours à la même place, mais tout de même de pouvoir continuer à exister et c'est notre souhait le plus cher.

Par rapport à votre vœu, au-delà de la présentation au sein des conseils de quartier, mes réponses ne font qu'aller dans le sens de ce que vous demandez. Puisque vous parliez de consensus tout à

l'heure, le consensus voudrait que vous retiriez votre vœu puisque j'espère, et je pense, vous avoir rassuré par les propos que j'ai tenus.

Je voudrais dire un dernier mot pour parler de la concertation. J'évoquais le manège, mais nous avons tout de même le marché bio qui est le principe même de ce projet. Sachez que nous avons prévu d'organiser des réunions d'information avec les commerçants pour déterminer la question essentielle : le jour et l'horaire qui correspondent le mieux à la fois aux aspirations des habitants et au souhait de faire en sorte que les commerçants qui sont présents sur ce périmètre ne pâtissent pas de la présence de ce marché.

J'insiste sur un point. Je pense que la venue de ce marché sur cette place du Père Chaillet aura pour vocation de développer, de renforcer l'activité commerciale sur ce quartier, et le fait d'être très proche de Popincourt, de Sedaine, de Bréguet, de Froment, nous permet de voir l'évolution commerciale de ce quartier. Nous voyons la manière dont les commerces s'installent. Samedi dernier, je mariais deux personnes qui en avaient fait la demande. Elles étaient parties vivre dans le 18<sup>e</sup> arrondissement et elles ont voulu revenir rue Froment parce que c'est un quartier qui se développe, où il fait bon vivre. Le marché bio et la présence du manège contribueront encore à faire en sorte que ce quartier soit un quartier où il fait bon vivre. Merci. »

**M. le Maire :** « Merci. Avez-vous entendu l'appel de M. DUCLOUX ? »

**M. LEFORT :** « En synthèse, M. DUCLOUX, vous nous dites que vous êtes en cours de réflexion et que nous devons retirer notre vœu. Je suis peut-être un peu trop elliptique, mais c'est l'« effet manège ». Nous allons éluder aussi de notre côté. Nous allons maintenir notre vœu, vous allez le voter et tout va bien se passer. »

**M. le Maire :** « Je pense que M. Philippe DUCLOUX a été très clair. Vous demandez qu'un projet prévoyant la coexistence du marché bio et du manège soit étudié. C'est en cours, je l'ai dit de visu à la responsable du manège quand je l'ai reçue avant l'été. Je me suis d'ailleurs engagé à lui présenter les résultats de cette étude avant quiconque. Cela me semble légitime car elle est la première concernée. Elle sera donc la première à avoir les résultats de cette étude. Vous demandez qu'un autre emplacement soit prévu. M. DUCLOUX vous a répondu sur ce plan-là. Concernant la prolongation d'autorisation la plus tardive possible, cela ne relève pas des compétences du Conseil d'arrondissement. Nous ne pourrions donc pas voter ce vœu. Néanmoins, je confirme entièrement tous les éléments pertinents que M. Philippe DUCLOUX a apportés en réponse. M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

**M. TIBERTI :** « Je souhaite apporter une précision. Le conseil de quartier Léon Blum Folie-Regnault, dont j'ai l'honneur d'être le référent, n'a pas pu voter de vœu sur la question du manège puisque cela n'avait pas été inscrit à l'ordre du jour préalablement quand nous avons été saisis de la question. Soyons donc précis jusqu'au bout. De fait, nous l'avons évoqué, et la totalité des participants au conseil de quartier était attachée au maintien du manège.

En ce qui concerne le groupe communiste, l'écoute de notre très cher collègue Philippe DUCLOUX nous convient parfaitement, et les assurances que vous donnez publiquement ont eu une valeur encore supérieure à celle d'un vœu. »

**M. le Maire :** « Parfait. M. LEFORT, si vous reprenez la parole, je serai obligé de vous répondre. »

**M. LEFORT :** « Mais vous le faites avec plaisir. M. TIBERTI, je n'ai pas dit que le conseil de quartier Léon Blum Folie-Regnault avait émis un vœu, mais qu'un débat avait eu lieu dans ce conseil de quartier et qu'il valait un vœu puisque c'est simplement une question administrative qui a empêché le sujet d'être déposé sous forme d'un vœu. Nous nous en faisons néanmoins l'écho.

Pour ne pas laisser dans l'incertitude les habitants qui sont venus pour écouter ce débat, j'aurais aimé connaître votre position, M. DUCLOUX, sur la présence du manège au-delà des mois de décembre et de janvier. J'ai compris que nous allions avoir un nouvel appel d'offres, et ma compréhension s'arrête un peu là. Allons-nous avoir le marché bio et le manège à la fois ? Que va-t-il finalement arriver à ce manège ? »

**M. le Maire :** « C'est vous qui liez les deux sujets. Ils n'ont rien à voir l'un avec l'autre. M. Philippe DUCLOUX vous a exprimé très clairement le fait que notre souhait est d'arriver à une cohabitation de ces deux activités, qu'une étude a été lancée, et qu'un cabinet a été missionné. Son rapport, pour être totalement transparent, vient d'arriver sur mon bureau et un rendez-vous est en train d'être monté avec la gestionnaire du manège. À partir de là, vous faites le lien avec l'application d'une ordonnance par je ne sais quel miracle. Sur quel ton faut-il vous expliquer qu'une ordonnance ne relève pas du conseil d'arrondissement ? Il s'agit d'une réglementation que la Ville de Paris applique sur ce manège comme sur tous les autres manèges concernés et d'autres commerçants. M. Philippe DUCLOUX vous a donné des exemples. Ce manège, comme tous les autres, se pliera à la réglementation. Vous avez compris que, par rapport à l'activité des forains, la volonté de la Ville de Paris était de respecter les règles. Les manèges ont toute leur place à Paris, mais ils doivent respecter les règles. La gestionnaire de ce manège répondra aux appels à projets comme les autres. S'il s'agit du meilleur projet, il gagnera et le manège restera sur son emplacement.

Mais il n'y a aucun rapport avec le marché bio. Vous faites un lien entre les deux sujets qui n'en possèdent aucun. Il s'agit d'un amalgame et cela brouille la perception des choses dans l'esprit des gens. Pardonnez-moi d'être un peu rude en cette fin de conseil d'arrondissement, mais il m'importait d'apporter cette clarification.

Nous allons donc voter le vœu, avec un avis défavorable de l'exécutif. »

### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant l'importance du manège de la place du Père Chaillet, où des générations de parisiens du 11<sup>e</sup> et d'ailleurs sont venus rêver étant jeunes, et continuent à s'émerveiller de voir des lumières s'allumer dans les yeux de leurs enfants à leur tour maîtres de fabuleux camions volants,

Considérant que ce manège fait partie de l'histoire de l'arrondissement, en témoigne le tracé circulaire des pavés sur le sol qui signifie son implantation quasi séculaire,

Considérant que les gérants du manège actuel ont été informés avec un préavis de quelques jours du non renouvellement de leur autorisation d'exploiter à compter du 30 juin 2017, suscitant un émoi légitime parmi la population, en témoigne le vœu adopté par le conseil de quartier Bastille-Popincourt en plénière du 29 juin, et les échanges en plénière du conseil de quartier Léon-Blum-Folie-Regnault du 26 juin demandant aussi le maintien du manège,

Considérant le projet d'implantation d'un marché bio à cet endroit, qui serait à l'origine de la volonté de la Ville de ne pas reconduire l'activité de ce manège,

Considérant l'intérêt de ce type de marché pour l'arrondissement, puisqu'à ce jour il n'existe qu'une poignée de marchés de ce type à Paris, surtout implantés dans des arrondissements dirigés par des

majorités de droite, et qu'il est possible de suivre ces exemples tout en veillant à ce que les prix des produits proposés soient adaptés au pouvoir d'achat de l'arrondissement,

Considérant que le marché bio pourrait tirer des synergies tout à fait intéressantes avec la présence de ce manège, attirant des familles qui pourraient ainsi se laisser tenter par des saveurs de saison,

Considérant qu'il serait dommage que le marché et le manège ne cohabitent pas, étant donné que le marché bio ne se tiendra qu'un soir par semaine a priori, laissant la place vacante le reste du temps,

Considérant que ce projet d'implantation du marché bio est en cours d'étude, et ne sera pas mis en œuvre avant plusieurs mois,

Sur proposition de M. Jacques LEFORT et des élus Les Républicains,

### **EMET LE VŒU**

- Qu'un projet prévoyant la coexistence du marché bio et du manège soit étudié avec la plus bienveillante attention par la ville,
- Que si la coexistence du manège et du marché n'était pas retenue, un emplacement proche de la place de la mairie soit prévu lors du lancement du prochain appel d'offre relatif au bail de ce manège, de façon à le maintenir à l'épicentre de l'arrondissement,
- Que le manège actuel puisse obtenir une prolongation d'autorisation la plus tardive possible, au moins au-delà des vacances de Noël de façon à ce que les enfants puissent profiter de la gratuité de cette animation durant les fêtes, comme chaque année.

**M. le Maire :** « Qui est pour ? Les élus Les Républicains. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. »

**Le vœu est rejeté à la majorité.**

**A 22h, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

\*\*\*\*\*

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

**M. le Maire :** « Nous avons épuisé l'ordre du jour de ce Conseil d'arrondissement, puisque la dernière question orale a été retirée. Je vous en remercie.

Néanmoins, je vous demande de rester car nous continuons avec les questions du public. Cinq questions nous ont été adressées. Je vais demander à M. Fabrice GUITTO de poser sa question sur les boîtes à livres. M. Jean-Pierre CORSIA et Mme Delphine TERLIZZI vous répondront. »

*Question relative aux boîtes à livres, projet Budget participatif 2016*

**M. GUITTO :** « Merci M. le Maire. Ce Conseil d'arrondissement avec participation du public est une première pour moi. Il s'agit d'une bonne chose. J'ai deux questions : quand et où seront

installées les boîtes à livres dont l'installation a été votée, pour rappel, au Budget participatif 2016 ? Merci. »

**M. le Maire :** « Merci, la question est claire. Réponse aussi claire ? »

**M. CORSIA :** « Il ne s'agit pas tout à fait de boîtes à livres, mais de boîtes à dons dans lesquelles se retrouveront des livres. Les seules boîtes à livres existantes ont été conçues par l'Association du quartier Saint-Bernard et elles sont actuellement installées dans le square situé devant l'église Sainte-Marguerite. Pour le reste, un appel à projets est prévu suite au vote du budget participatif pour développer l'économie circulaire à Paris et donc les boîtes à dons. Une expérimentation a été faite dans le 12<sup>e</sup> arrondissement et une mise en œuvre dans le 11<sup>e</sup> à travers un appel à projets qui a été attribué à l'association La Petite Rockette.

Sur l'année 2017-2018, il existe quatre projets de boîtes à dons, dont le premier vient de s'installer dans le square Francis Lemarque. Le principe est que ces boîtes à dons ne sont pas réalisées directement par La Petite Rockette, mais en coopération avec des jeunes de l'arrondissement. La première boîte à dons qui va être installée au mois d'octobre dans le square Lemarque a été conçue par les jeunes du centre social Solidarité Roquette. Il s'agit de tout un travail d'élaboration qui demande du temps. Elles pourraient très bien être fabriquées par un artisan et être installées tout de suite, mais tout l'intérêt repose sur le processus qui permet l'appropriation par les jeunes du quartier.

Trois autres projets de boîtes à dons sont en cours de conception pour une installation en 2018 :

- 1) réalisée avec les jeunes de la MJC Mercœur et installée devant le square Jean Allemane, devant la MJC Mercœur.
- 2) réalisée avec les jeunes de l'association de prévention Olga Spitzer et installée dans le square de la Roquette.
- 3) réalisée avec la Régie de quartier Fontaine-au-Roi et les jeunes du quartier Fontaine-au-Roi, et installée dans un jardin de ce quartier.

Voilà tous les projets. Je rappelle que, dans ces boîtes à dons, nous aurons donc des dons et des échanges de livres, mais aussi d'autres objets. »

**M. le Maire :** « Merci pour cette question très utile et qui permet de montrer que le processus est parfois aussi important que le résultat. Nous aurons les premiers résultats dès l'an prochain. Merci beaucoup. M. GUITTO, vous avez posé une deuxième question relative à l'alimentation durable. Je vous donne donc la parole. M. David BELLARD et Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN vont vous répondre. »

#### Question relative à l'alimentation durable dans les cantines scolaires

**M. GUITTO :** « Cette question m'est venue en vous écoutant. Pourquoi seulement se fixer 50 % d'alimentation durable dans les cantines parisiennes à la fin de la mandature en 2020 ? Quel est le blocage et d'où vient-il ? N'est-il pas intéressant de s'appuyer sur des expériences qui fonctionnent davantage dans d'autres arrondissements, comme cela a été cité, et notamment dans un grand arrondissement, le 19<sup>e</sup> ? Ne trouvez-vous pas cela inégalitaire dans une école de la liberté, de la fraternité et de l'égalité ? Merci. »

**M. le Maire :** « Merci. Très bonne question aussi. »

**Mme PRADINAS-HOFFMANN :** « Je vais vous répondre, puis M. David BELLARD complètera. La raison est que la production ne suit pas. Idem dans les crèches. Nous augmentons petit à petit et, comme je vous le disais tout à l'heure, environ 9 000 repas sont produits par la Caisse des écoles chaque jour. Par exemple, nous ne trouvons pas facilement 9 000 pommes bio. Cela se fait petit à petit. »

**M. BELLARD :** « Il existe effectivement une dimension liée au contexte de production. La France est en retard sur la conversion, notamment du bio et nous avons donc des difficultés pour nous approvisionner.

Il existe également un contexte parisien particulier. Les caisses des écoles ont un fonctionnement indépendant et différent. Il faut amener tout ce beau monde vers un objectif qui est un objectif commun. Vous l'avez rappelé, il existe des inégalités, je l'ai dit dans mon intervention, et l'objectif est d'avoir une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire parisien en 2020. Des questions techniques sont à régler et certaines volontés politiques sont très différentes. Je constate que, dans les arrondissements avec des maires de droite, la part du bio et de l'alimentation durable est extrêmement faible. »

**M. le Maire :** « Nous avons en tout cas la volonté d'aller le plus loin possible. Aujourd'hui, nous nous heurtons véritablement à un mur de l'offre par rapport à la demande. C'est pourquoi, nous l'avons évoqué tout à l'heure, nous avons pris notre bâton de pèlerin pour aller voir les agriculteurs directement et passer des contrats avec eux dans le cadre des captages d'Eau de Paris. »

**M. LEFORT :** « Je demande la parole, si c'est possible. »

**M. le Maire :** « Non, ce sont des questions posées par la population à l'exécutif qui répond en fonction des délégations. »

**M. LEFORT :** « Il y a eu une attaque sur les mairies de droite. Je rappelle simplement que les arrondissements où il y a des marchés bio sont des arrondissements de droite. »

**M. le Maire :** « Les statistiques parlent toutes seules, j'invite chacun à les consulter. Mme Jacqueline ROY a posé une question. »

*Question relative à la Commission de régulation des quartiers festifs et nocturnes*

**Mme ROY :** « Oui, merci. Je suis présidente de l'association Vivre à la Bastille. Un article de l'édition du 28 avril du « Parisien » explique que vous mettiez les pieds dans le plat pour mettre tout le monde d'accord et ériger des règles incontournables, installer la cohabitation entre les commerçants de la nuit, etc. Pourquoi la rue Oberkampf ? Ce n'est pas la seule rue du 11<sup>e</sup> arrondissement qui est concernée. Nous sommes début septembre et la première commission de régulation devait se tenir début juin. Nous ne sommes au courant de rien. Nous ne savons absolument pas où cela en est. Nous ne voyons toujours rien venir, bien sûr.

Qu'en est-il de la régulation ? Doit-elle exister aussi entre les riverains et la police ? Car nous nous faisons raccrocher au nez quand nous demandons leur intervention à 1 heure du matin. Je ne vous dirai que cela, mais nous avons eu d'autres choses et ce n'est franchement pas agréable. Je

pense que ces gens-là sont tout de même à l'écoute et ils sont là pour aider les citoyens qui sont dans l'embarras et qui ne peuvent pas dormir. La patrouille ne sert donc à rien. Elle se promène les mains dans les poches et surtout le lundi matin à 8 heures, quand il n'y a personne. »

**M. le Maire :** « Merci pour votre question. Il s'agit d'une question très importante dans notre arrondissement car que nous avons effectivement deux quartiers festifs qui subissent un certain nombre de problèmes. Je vais passer la parole à M. Stéphane MARTINET pour vous répondre. Il vous parlera des actions de la Mairie et de la régulation. Concernant le commissariat et l'attitude de ses agents, vous savez qu'il relève de la Préfecture et vous savez trouver l'oreille du commissaire quand vous en avez besoin. »

**M. MARTINET :** « Une commission a été mise en place et s'est tenue pour la première fois le 5 juillet dernier. Pendant cette commission, au-delà du rappel des compétences entre la Préfecture de police de Paris et la municipalité parisienne, au-delà des intentions des uns et des autres qui sont de rétablir un équilibre que chacun estime être mis à mal entre le droit d'habiter, le droit d'exercer commerce et le droit de vivre la nuit dans la ville en faisant éventuellement la fête et en consommant un peu d'alcool, voire autre chose, la commission s'est arrêtée sur les cas des établissements suivants :

- Fat Cat, situé 6 rue Moret,
- L'Antisèche, situé 128 rue Oberkampf,
- La Marelle, situé 20 rue Bréguet,
- L'Équinoxe, situé 33 rue Saint-Maur,
- Le Monte-Cristo, situé 64 rue de Charonne,
- L'Amnésie Passagère, situé 62 rue Sedaine.

Ces cas ne relèvent pas forcément de ce qu'il s'y passe, de la loi ou du règlement que peut mettre en place la police, mais ce sont des établissements qui créent beaucoup de nuisances, soit parce que les gestionnaires de ces établissements ne prêtent pas attention à ce qui se passe dans leur établissement ou aux abords, soit parce que les clients ont des comportements qui sont proprement insupportables. Le tout n'étant pas qualifié, il est difficile pour la police d'intervenir et par exemple, de fermer l'établissement pour 15 jours dans un premier temps, 3 semaines dans un deuxième, 4 semaines et ainsi de suite.

Cette commission a pour vocation une régulation. Elle ne se concentre pas uniquement sur les deux quartiers festifs de l'arrondissement. Nous avons résolu d'approcher ces établissements pour essayer de faire en sorte que les patrons veillent un peu plus à la façon dont les choses se passent au sein de leur établissement.

De façon générale, dans ces quartiers, l'été a été un peu plus calme que le printemps. Il semble y avoir un regain d'activité depuis la rentrée, depuis la dernière semaine du mois d'août. Il s'agit de l'une de nos préoccupations principales. Si nous avions une baguette magique, nous l'utiliserions. C'est un travail de long terme. Malheureusement, le processus est assez lent mais nous ne désespérons pas établir une certaine pédagogie notamment en direction des établissements, d'où cette commission. »

**M. le Maire :** « Absolument. J'ajouterais que cela vient en complément des services mobilisés. La création d'une brigade de 15 agents de police qui patrouillent avec les agents de la Direction de la Prévention, Sécurité et Protection (DPSP) de la Ville de Paris représente un effort considérable de la part de la Préfecture envers ces quartiers. Et cela est normal car ils en ont besoin. Cette commission est en quelque sorte le lieu du dernier recours pour les commerçants qui ne respectent pas la règle du jeu. Associer les syndicats professionnels, c'est aussi les remettre dans

un cadre collectif dans lequel ils comprennent que leur intérêt particulier n'est pas forcément l'ennemi de l'intérêt général. Merci pour cette question très importante dans notre arrondissement. »

Question relative aux demandes de subventions attribuées par la Ville de Paris aux associations

**M. le Maire** : « Je vais passer la parole à Mme Marie BANGOWENI qui a posé une question sur les subventions. M. Jean-Pierre CORSIA vous apportera une réponse. Vous avez la parole. »

**Mme BANGOWENI** : « Je représente l'association « Vaincre la misère par... ». Notre question était simple : quels critères faut-il remplir pour que le projet de l'association soit placé dans la liste des projets présentés au conseil d'arrondissement ? Notre association a déposé son projet à la mairie au mois de juin 2017, un projet de solidarité dans le 11<sup>e</sup> appelé « Solidarité 11<sup>e</sup> ». J'ai regardé la liste des associations et je pensais que notre association pouvait être parmi la liste des associations aujourd'hui. Il s'agit d'une petite association, mais nous avons tout de même créé cette association depuis 2014. Je viens au conseil d'arrondissement depuis 2009. J'écoute, je regarde et je pense que, trois ans après avoir créé cette association, nous avons fait des actions sur le terrain qui sont louables. Nous pouvions présenter notre projet pour avoir la stabilité dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et avoir une colonne vertébrale pour pouvoir travailler en faisant ce que nous appelons un pont entre notre arrondissement et le Cameroun. Mais ce projet n'a pas été présenté aujourd'hui. J'aimerais donc savoir ce que nous devons faire. Merci. »

**M. le Maire** : « Merci pour cette question. Je vais profiter de l'occasion pour rappeler que les questions du public au conseil d'arrondissement, telles qu'elles ont été conçues, ne doivent pas porter en principe sur une situation personnelle, mais M. Jean-Pierre CORSIA va vous apporter une réponse sur l'organisation et le fonctionnement des demandes de subventions. »

**M. CORSIA** : « Vous auriez pu venir me voir directement, nous aurions gagné du temps, mais je vais vous donner quelques informations. Déjà, la bonne nouvelle est que si vous n'avez pas de réponse, cela veut dire que votre demande est en cours d'instruction et qu'elle n'est pas rejetée.

Le délai d'instruction d'une demande de subvention est assez long, cela est normal. Il existe des étapes, que je vais vous rappeler rapidement. Tout d'abord, il faut être inscrit à la Maison des associations. Il faut ensuite être inscrit dans l'annuaire électronique qui s'appelle SIMPA, un dispositif de la Ville de Paris qui permet d'effectuer une demande de subvention en ligne. Je pense que c'est ce que vous avez déjà dû faire.

À partir de là, un processus d'instruction est engagé, qui est simplifié quand les demandes concernent des sommes peu importantes (inférieures à 5 000 €). Une instruction est donc réalisée par la direction de la Ville en charge des associations. Ce premier niveau d'instruction permet de vérifier un certain nombre de critères et de vérifier si toutes les pièces du dossier demandées ont été apportées. À partir de ce premier niveau d'instruction, soit le dossier est accepté et continue son instruction, soit il est refusé et vous recevez une lettre vous expliquant les raisons du refus. Si vous n'avez pas reçu cette lettre, l'instruction continue.

Le bureau des subventions aux associations vérifie que toutes les pièces que vous avez données sont conformes : les statuts, l'inscription à la Préfecture, les documents comptables, etc. Un avis de recevabilité est ainsi donné. Le dossier est ensuite transmis à l'élu en charge des associations à la Ville de Paris : il va prendre une décision, examiner tous les éléments, accepter ou refuser l'opportunité de donner une subvention et, s'il la refuse, vous en êtes directement informés.

Si vous n'êtes pas informés à ce stade, cela signifie que le projet a des chances de succès et qu'il sera présenté sous forme d'une délibération, ce dont nous discutons ici au conseil d'arrondissement. Il est voté en conseil d'arrondissement, puis au Conseil de Paris.

À la suite de cela, s'il est voté au Conseil de Paris, la subvention vous sera attribuée. Tout cela demande des délais qui sont normaux et qui sont de six mois minimum quand nous respectons tous les niveaux d'instruction, de décision, de vérification, etc. Vous avez déposé votre dossier au mois de juin, vous êtes largement dans les délais. Je vous demande simplement d'être un peu patiente et d'attendre qu'une décision soit prise. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. M. Jean-Pierre CORSIA vous a apporté beaucoup d'informations très précises. Je vous invite donc à vous revoir ou à consulter ces éléments sur le site Paris.fr. Nous abordons la dernière question et j'y répondrai personnellement. Une question de M. John VELEZ sur les permanences. »

#### Question relative aux permanences des élus

**M. VELEZ :** « Bonsoir M. le Maire, bonsoir Messieurs les élus. Je suis très content d'assister ce soir au conseil et de vous voir tous ensemble. Tous vos discours me touchent au fond du cœur. Vous savez combien d'affection je vous porte et combien de fois je me suis investi dans la campagne pour militer. Vous pouvez faire des gestes ou des petits bruits, cela ne m'empêchera pas de parler. Cela me tient à cœur, je voudrais donner des réponses aux citoyens, aux habitants du 11<sup>e</sup> arrondissement qui ont voté pour vous, à des personnes à qui j'ai engagé ma parole.

Vous savez très bien que, de nombreuses fois, je ne me suis pas rendu compte de ce qu'il se passait au niveau de la mairie et des élus, parce que je n'avais pas eu besoin de faire appel à vous. Je n'ai jamais frappé à votre porte. Il n'existait pas de raison pour que vous m'invitiez ou pour que vous m'ouvriez vos portes. Je ne vous connaissais pas, François VAUGLIN. Je vous ai découvert pendant la campagne. Je vous ai fait confiance et j'ai envie de vous faire encore confiance, à vous et à votre équipe aussi. Plus de deux ans et demi ont passé. Vous m'avez ouvert vos portes deux mois plus tôt, je vous remercie, avec Lola LEMOINE. Ce fut un accueil très chaleureux, très gentil. J'ai frappé à la porte de certaines personnes. Je leur ai envoyé des mails. Malgré le fait qu'ils ont des secrétaires, ils n'ont pas répondu. J'attends des réponses. Tu le sais très bien, Florent HUBERT. Tu es venu une fois pour nous demander un soutien pour un financement pour la rue Jean-Pierre Timbaud de notre budget d'investissement. Je t'ai dit oui. Mais il est dommage que, quand nous vous écrivons, vous ne répondez pas à nos courriers. Tu m'as répondu que tu avais un travail et que tu n'avais pas le temps de faire des permanences ou de répondre aux courriers, malgré le fait que tu aies une secrétaire. Je trouve cela bien dommage. Ensuite, j'ai fait appel à toi parce que nous avons des problèmes au niveau de mon immeuble pour positionner une cabane pour faire des travaux. Dignement et gentiment, tu as envoyé un mail au mois de novembre pour présenter tes excuses pour ton retard dans la réponse à mon courrier. Aujourd'hui, j'attends ta réponse. Je te rassure, les travaux ont été effectués.

**M. le Maire :** « Ce n'est pas l'objet de votre question. »

**M. VELEZ :** « L'objet de cette question est que je me suis rendu compte que les citoyens du quartier République/Sainte-Ambroise que je représente, car je suis membre de ce conseil de quartier, membre des associations et président d'une association, ont raison de dire qu'il n'existe pas de permanence. Ils n'ont pas de réponse à leurs courriers et je m'en suis rendu compte parce

que je l'ai vécu. Il n'existe pas de collaboration. J'ai fait une animation qui me tenait à cœur et cette animation représentait la communauté puisque nous nous battons pour aider les jeunes enfants du 11<sup>e</sup> arrondissement et du quartier République. J'ai fait une campagne Paris anti-mégots. Je m'investis dans le grand nettoyage, le 30 septembre. J'ai eu des personnes que je n'attendais pas. Je dis merci et bravo à M. PICQUART et je dis à vous, monsieur l'huissier, que vous êtes adorable de m'avoir fait noter que j'avais déposé des choses aujourd'hui dans la cour que je n'amenais pas à la salle Olympe de Gouges. Monsieur, je vous dis que je suis malade et fatigué, que je suis handicapé et qu'on nous a empêché de sortir ce matériel parce qu'un mariage avait lieu et que la moitié était restée ici. Des tables partent à la salle Olympe de Gouges. En ayant une voiture, pourquoi vous ne pouvez pas faire cela ? Vous me semblez en bonne santé et plus jeune que moi. Je trouve inadmissible que vous manquiez de respect au peuple qui vous a élu, que vous manquiez de respect aux conseils de quartier et que vous me manquiez de respect en tant que personne et en tant que bénévole du conseil de quartier.

Et Mme CAPELLE va partir. J'avais une petite question à vous poser. Rappelez-vous, quand l'attentat de Charlie Hebdo a eu lieu, j'ai demandé, à vous et à l'OMS, d'aider un jeune homme qui avait vécu l'attentat pour qu'il fasse partie de l'équipe de basket. Les deux entités ont fermé la porte et n'ont rien fait pour nous. Ce sont des exemples, mais je peux continuer avec beaucoup d'autres. Je vous laisse répondre maintenant. La question est de savoir ce que vous allez faire maintenant, dans les deux années et quelques mois qu'il vous reste, pour me convaincre, pour me donner envie de continuer à me battre pour vous et pour le parti socialiste, et pour que les habitants du 11<sup>e</sup> arrondissement aient envie de vous réélire. »

**M. le Maire :** « Je crains de n'être que partiel dans ma réponse, ayant peiné à percevoir l'ensemble des implications de votre question. Néanmoins, je vais vous répondre par un propos général. Comme je l'indiquais à Mme BANGOWENI à l'instant, l'objet de ces questions n'est pas de traiter des questions personnelles, mais des questions qui intéressent l'ensemble des habitants.

En l'occurrence, je ne peux que vous redire l'engagement de l'ensemble des élus de cette équipe municipale pour être à l'écoute et à l'accueil des habitants qui le demandent. Nous nous sommes vus le 20 juillet dernier, puisque vous m'aviez demandé un rendez-vous et je procède de même avec chaque demande de rendez-vous que m'adressent les habitants. Je sais que cela est également le cas pour l'ensemble des élus de cette équipe.

Je sais que certains d'entre eux, par la nature de leur délégation, ont un nombre de demandes de rendez-vous qui est considérable. Je souhaite dire aussi et expliquer aux habitants que d'avoir rendez-vous avec certains élus demande un peu plus de temps, tout simplement parce que des centaines ou des milliers de demandes de rendez-vous leur sont adressées. Néanmoins, l'équipe a toujours voulu et continuera à être à l'écoute de l'ensemble de la population au service de l'intérêt général. Je vous remercie. Je vous souhaite une très bonne soirée. »